

VILLE DE BRUXELLES | STAD BRUSSEL

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE - DUURZAAM WIJKCONTRACT

MASUI



Proposition de modification de programme 2012
Voorstelling programmawijziging 2012

Proposition de modification de Programme

Contrat de Quartier Durable Masui.

PROJETS INFRASTRUCTURES	6
Projet Senne	6
1. Opération 1.1 A, B et C : 12-18 Rue de l'Eclusier Cogge	6
2. Opération 1.2 A et B : 29-31 Rue de l'Eclusier Cogge	15
3. Opération 1.3 A et B : Bloemenkrans	16
4. Opération 1.4 : 96, rue Masui	17
5. Opération 1.5 : 15, rue de l'Eclusier Cogge	17
6. Opération 1.6 A, B et C : Système d'accès alternatif à la propriété – 116/118, rue Masui.	18
7. Opération 1.7 A : Aménagement du parc de la Senne.....	19
8. Opération 1.7.B : Traversée Masui.....	20
9. Opération 1.7.C : Jardins du nord.....	20
Parc mixte d'activités Navez.	22
1. Opérations : 2.1 - Etude de faisabilité urbanistique - parc mixte d'activités Navez et 2.2 - Agent de développement parc mixte d'activités Navez.....	22
Ourlets et coutures.....	24
1. Opération 3.1 A et B : 178/182 Avenue de la Reine	24
2. Opération 3.2 Immeuble de logements et commerce à l'angle de la chaussée d'Anvers et de l'Allée Verte	25
3. Opération 3.3 A et B : Rue Navez 66-72	26
PROJETS SOCIAUX.....	27
Logements.....	27
1. Opération 4.1 : Guichet Primes-Réno.....	27
2. Opération 4.2 : Rénovation de 40 logements pour leur mise aux normes du Code du Logement.	28
3. Opération 4.3.A : Pilotage de l'opération de lutte contre les marchands de sommeil. 29	
4. Opération 4.3.B : Guichet salubrité et accompagnement des victimes des marchands de sommeil.	30
Cohésion sociale.	31
1. Opération 5.1.A : Educateurs de rue.	31
2. Opération 5.1.B : Accueil de la petite enfance.....	32
3. Opération 5.2.A : Agent de développement interculturel (ADI)	32
4. Opération 5.2.B : Ateliers d'orientation sociale.	33

5.	Opération 5.2.C : Soutien à la parentalité - groupe de parole.....	36
6.	Opération 5.3 : RESUs – Récupérateurs Extérieurs de Seringues Usagées	37
7.	Opération 5.3.B : Rénovation de la salle polyvalente du Centre Transit.	39
8.	Opération 5.4 : Propreté publique.....	39
9.	Opération 5.5 : Fête annuelle du Contrat de Quartier durable.	40
10.	Opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable Masui.	40
11.	Opération 5.6.B : Responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la gestion de l'antenne.....	42
	Insertion socio-professionnelle.....	44
1.	Opération 6.1 : Petits Boulots du Quartier du Nord.....	44
2.	Opération 6.2 : Formation plafonneur-façadier construction durable.	46
3.	Opération 6.3 : Formation d'auxiliaires de l'enfance.	49
4.	Opération 6.4 : Latitude Nord.	50
5.	Opération 6.5 : IMP'ACT.	50
	Formation	52
1.	Opération 7.1 : Formation de base pour adultes.....	52
2.	Opération 7.2 : Soutien scolaire ados.....	53
	Réserve	54
1.	Opération 8.1 : Ateliers et bureaux des grands évènements.	54
	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	55
1.	Opération 1.1 A, B et C : 12-18 Rue de l'Eclusier Cogge	55
2.	Opération 1.2 A et B : 29-31 Rue de l'éclusier Cogge	55
3.	Opération 1.3 A et B : Bloemenkrans	56
4.	Opération 1.4 : 96, rue Masui	57
5.	Opération 1.5 : 15, rue de l'éclusier Cogge	57
6.	Opération 1.6 A, B et C : Système d'accès alternatif à la propriété – 116/118, rue Masui.	58
7.	Opération 1.7 A : Aménagement du parc de la Senne.....	58
8.	Opération 1.7.B : Traversée Masui.....	59
9.	Opération 1.7.C : Jardins du nord.....	59
10.	Opérations : 2.1 - Etude de faisabilité urbanistique - parc mixte d'activités Navez et 2.2 - Agent de développement parc mixte d'activités Navez.	61
11.	Opération 3.1 A et B : 178/182 Avenue de la Reine.....	61
12.	Opération 3.2 Immeuble de logements et commerce à l'angle de la chaussée d'Anvers et de l'Allée Verte	62
13.	Opération 3.3 A et B : Rue Navez 66-72.....	62
14.	Opération 4.1 : Guichet Primes-Réno.	63

15.	Opération 4.2 : Rénovation de 40 logements pour leur mise aux normes du Code du Logement.	63
16.	Opération 4.3.A Pilotage de l'opération de lutte contre les marchands de sommeil.....	64
17.	Opération 4.3.B Guichet salubrité et accompagnement des victimes des marchands de sommeil.	65
18.	Opération 5.1.A Educateurs de rue.....	65
19.	Opération 5.1.B Accueil de la petite enfance.	66
20.	Opération 5.2.A : Agent de développement interculturel (ADI)	67
21.	Opération 5.2.B : Ateliers d'orientation sociale.....	68
22.	Opération 5.2.C : Soutien à la parentalité - groupe de parole.....	69
23.	Opération 5.3.A : RESUs – Récupérateurs Extérieurs de Seringues Usagées ...	70
24.	Opération 5.3.B : Rénovation de la salle polyvalente du Centre Transit.....	72
25.	Opération 5.4 : Propreté publique.	72
26.	Opération 5.5 : Fête annuelle du Contrat de Quartier durable.....	73
27.	Opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable Masui.	73
28.	Opération 5.6.B : Responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la gestion de l'antenne.....	74
29.	Opération 6.1 : Petits Boulots du Quartier du Nord.	75
30.	Opération 6.2 : Formation plafonneur-façadier construction durable.	76
31.	Opération 6.3 : Formation d'auxiliaires de l'enfance.....	78
32.	Opération 6.4 : Latitude Nord.....	78
33.	Opération 6.5 : IMP'ACT.....	79
34.	Opération 7.1 : Formation de base pour adultes.	79
35.	Opération 7.2 : Soutien scolaire ados.	81
36.	Opération 8.1 : Ateliers et bureaux des grands événements.....	81
	Annexes.....	82
	1. Tableau financier - récapitulatif des opérations du dossier de base du Contrat de Quartier Durable Masui	82
	2. Tableau financier - récapitulatif des opérations du projet de modification du Contrat de Quartier Durable Masui	82

PROJETS INFRASTRUCTURES

Projet Senne

1. Opération 1.1 A, B et C : 12-18 Rue de l'Eclusier Cogge

1.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est le Département de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles en partenariat avec le Département de l'instruction publique et l'ASBL Bravvo.

1.2. Objectif du dossier de base :

- Extension de l'école maternelle Cogge, 100 places supplémentaires.
- Salle de gymnastique et espace polyvalent.
- Maison des Acteurs et des Initiatives de cohésion Sociale Nord (MAISoN).

1.3. Bref état d'avancement :

La ville est propriétaire de ce terrain.

- Début 2011, une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études Karbon ;
- Le bureau d'études Trait Architecture a été notifié dans le courant du mois de mars 2012 ;
- Les pré-études sont finies ;
- L'avant-projet est en cours de validation ;
- Le permis devrait être déposé en janvier 2013.

1.4. Réflexion complémentaire aux informations du dossier de base

Avant le lancement de la procédure de sélection d'un bureau d'études, la cellule programmation de la Ville de Bruxelles a chargé le bureau d'études Karbon d'effectuer une mission de faisabilité et de définition précise du programme.

Cette étude de faisabilité a mis en évidence plusieurs problématiques qui sont exposées dans les points suivants.

1.4.1. Nécessité de transformer et rénover le bâtiment existant

L'étude de faisabilité, réalisée en extension de mission par le bureau d'étude Karbon pour l'extension de l'école Cogge s'appuie sur une hypothèse de base qui est : l'obligation de transformer et de rénover les bâtiments existants de l'école.

Celle-ci se fonde sur deux raisons principales :

- premièrement, une partie de ce bâtiment est actuellement occupée par la crèche, amenée à quitter les lieux; il y a donc lieu d'adapter les volumes concernés par ce changement d'affectation ;
- deuxièmement, l'organisation actuelle des locaux de l'école fonctionne toujours selon le schéma qui a prévalu à sa construction : circulations externalisées pour le passage entre bâtiments, pas de circulations internes - passage d'un local à l'autre obligatoire, pas de réelle ouverture des locaux centraux vers la cour, ...

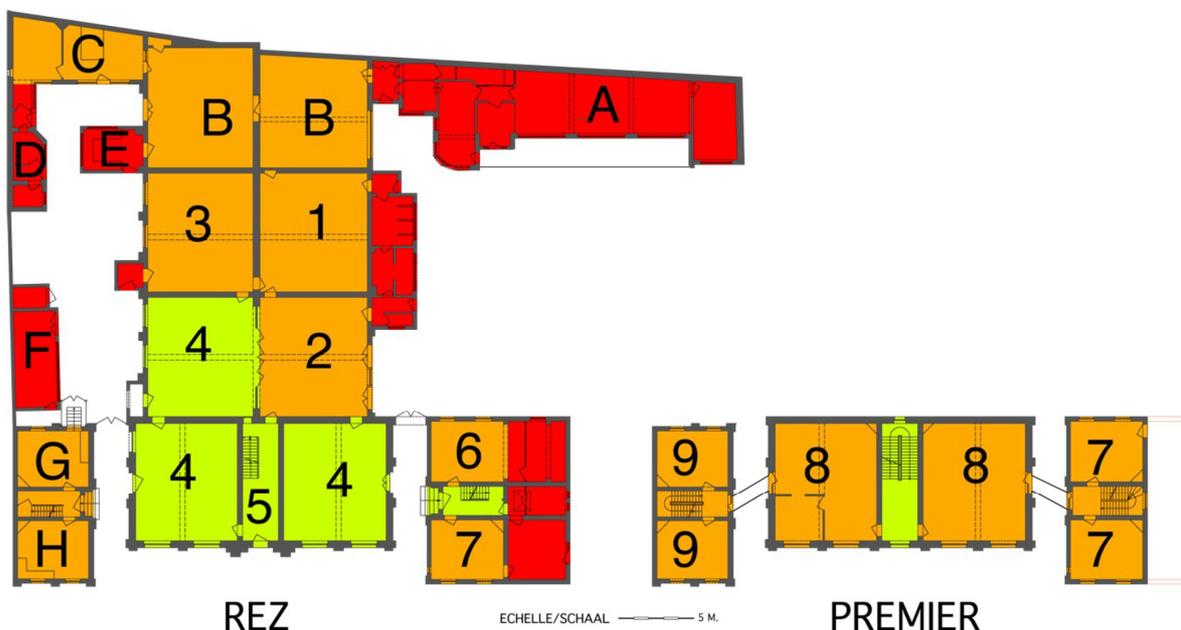
Il s'agit également de profiter de la nécessité d'adapter les locaux, notamment par une rationalisation des circulations et une réorganisation des locaux, pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

1.4.2. Etat des lieux des locaux à transformer

Partant du principe que les bâtiments existants devront être en partie adaptés à la nouvelle organisation de l'école, un premier examen a porté :

- sur les locaux qui pourraient être maintenus en l'état - c'est-à-dire qu'ils conviennent parfaitement à l'usage qu'il en est fait aujourd'hui ;
- ceux qui doivent être transformés ;
- et enfin ceux dont la démolition est souhaitable dans la perspective de l'extension et la réorganisation du complexe scolaire.

Le plan ci-dessous présente en rouge les locaux proposés à la démolition, en orange ceux qui devraient subir une transformation et en vert ceux qui pourraient être maintenus tels quels.



Concernant les locaux de la crèche :

- sont proposés à la démolition :
 - o l'aile construite dans l'entre-deux-guerres (A) contenant la direction et la section des petits est difficilement récupérable pour l'école vu la faible

profondeur des locaux, mais également la complexité du plan et la difficulté d'isoler thermiquement ce bâtiment.

- la cuisine (E) et le vestiaire du personnel (D) sont trop petits pour ce genre de fonctions aux normes actuelles, et par ailleurs encombrent la petite cour latérale. En outre, la cuisine est clairement une pièce rapportée au volume originel, sa démolition va dans le sens d'une restauration patrimoniale du bâtiment originel de Victor Besme.
- le local poussette et le stock de nourriture (F) consistent en réalité en une sorte d'abri de jardin dont le maintien ne présente aucun intérêt et qui encombre la cour.
- devront être adaptés :
 - les deux locaux du séjour de la section des grands (B), qui prennent place dans la structure même du bâtiment principal de l'école construit par Victor Besme ;
 - le local vestiaire des enfants (C), en fond de parcelle ;
 - le local de réunion et la buanderie occupent le rez-de-chaussée du pavillon ouest (G et H) de l'école.

En ce qui concerne les locaux de l'école maternelle :

- sont proposés à la démolition :
 - le bloc sanitaire, conformément aux habitudes du XIXe et du début du XXe, est placé à l'extérieur du bâtiment, ce qui est contradictoire avec les nouvelles normes énergétiques qui conditionnent un plan d'école avec l'ensemble des fonctions accessibles depuis un espace de circulation thermiquement fermé; par ailleurs la démolition du bloc sanitaire permettrait le dégagement de la grande cour ;
 - un petit local de rangement dans la petite cour ;
 - l'extension en rez-de-chaussée du logement de la concierge, qui contraint trop fortement les possibilités d'extension du complexe scolaire ;
- devront être adaptés :
 - le réfectoire (1) trop petit, et avec une cuisine inadaptée ;
 - la salle de gym (2), qui ne correspond pas aux normes du nouveau programme scolaire ;
 - la salle de classe d'accueil et sieste (3), trop petite pour cette double fonction ;
 - les locaux du pavillon est - logement concierge (6) et direction (7) : le maintien du logement de la concierge à cet endroit risque de trop contraindre le projet d'extension du complexe ; Par ailleurs, ce logement a besoin d'une rénovation ;
 - les classes de 2e et 3e année à l'étage (8): bien qu'elles donnent entière satisfaction au personnel enseignant, elles ne disposent pas d'une issue de secours valable (passage par des passerelles vers les pavillons voisins) ;
 - la classe de 3e année au 1er étage du pavillon est (9): cette classe est trop petite et coupée en deux par l'escalier du pavillon, souffre en outre du même problème d'évacuation de secours.
- pourrait être maintenus :
 - la classe de 1ère et de 2eme année au rez-de-chaussée (4), qui donnent par ailleurs entière satisfaction aux enseignants ;
 - les cages d'escalier intérieures.

1.4.3. Contraintes liées au programme IP + salle de gym + BRAVVO

Le programme tel que repris dans le dossier de base se compose de trois parties:

- l'extension de l'école maternelle Cogge (passage de 140 à 240 élèves) – opération 1.1.a ;
- la construction d'une salle de gym et d'une salle polyvalente ouverte sur le quartier – opération 1.1b ;
- la construction de la MAISoN BRAVVO – opération 1.1c ;

Le dossier de base fait état d'un besoin total de 1.566 m² en surfaces nettes pour l'école, 450 m² pour la salle de gym et la salle polyvalente, et enfin 380 m² pour la MAISoN BRAVVO.

Au total, ce sont **2.394 m² à implanter sur le site.**

Le programme de l'IP a été modifié une première fois en août 2010 pour porter les besoins en surfaces nettes à 1.632 m² (hors entrepôt de 200 m² pour Service jeunesse).

Suite à une erreur de communication, le Bureau d'Etude Karbon n'a été mis au courant de cette modification qu'en janvier 2011. Ce programme fut travaillé et discuté et finalement arrêté, suite à des remarques ultérieures de l'IP et du Département de l'Inspection scolaire à 1.601 m² (hors entrepôt de 200 m² pour le Service jeunesse) le 21 février 2011.

BRAVVO de son côté a demandé l'adjonction d'un service initialement prévu dans l'opération 1.2.b (Ateliers d'animation et local de médiation sociale). Cet ajout n'a au final pratiquement aucun impact sur le volume total à construire car il compense la suppression d'un doublon programmatique (la salle prévue pour le projet « alphabétisation » et la salle polyvalente ouverte au quartier). BRAVVO a également affiné ses besoins pour le service « Petits Boulots » qui passent de 40 à 50 m² et demandé un espace de stockage d'archives (20 m²), ce qui porte le programme à 410 m².

Le besoin en surface nette à prendre finalement en compte pour l'esquisse de faisabilité est de 2.411 m² + 200 m² d'entreposage service jeunesse, donc 2.611 m², **soit une augmentation totale de 217 m².**

1.4.3.1. Surface théorique à construire

La cellule programmation de la ville de Bruxelles utilise un ratio de 1,6 pour estimer la surface brute de toute infrastructure à construire, à multiplier par les surfaces nettes. Cela afin de tenir compte des surfaces de circulation (majoration de 30%), de la structure, murs et gaines techniques (majoration de 10 %), des locaux techniques (majoration de 10 %) et des excédents de surface inhérents au projet d'architecture (majoration de 10%).

Dans son évaluation de l'emprise du programme sur le site, le Bureau d'Etudes Karbon s'était limité à majorer les surfaces de 30% afin de tenir compte des circulations. Sur cette base, il avait conclu à la faisabilité théorique de construction du programme sur les parcelles concernées (524F19 et 524C19) tout en réservant une partie du terrain à l'élargissement de l'espace public dans le cadre de la réalisation du parc de la Senne (opération 1.7a).

La prise en compte d'un ratio de 1,6 rend cette hypothèse caduque et nécessite d'empiéter sur la surface réservée au parc de la Senne, ce que confirme l'esquisse de faisabilité présentée le 26 février par le Bureau d'Etudes Karbon à la Ville de Bruxelles.

Lors de la réunion du 16 mars 2011 réunissant le BE Karbon, la Ville de Bruxelles, la cellule CAR et les cabinets concernés par ces opérations de Contrat de Quartier, le fait que le

complexe empiète sur la zone que le dossier de base réservait au parc de la Senne a été acté. M. Itschert a demandé au BE Karbon d'examiner les pistes de réduction d'emprise du complexe afin de maintenir un espace public pour le parc aussi ample que possible, conformément au projet du dossier de base, et ce selon deux voies :

- un examen attentif du programme afin de déterminer de nouvelles synergies entre les différentes fonctions à même de réduire la surface bâtie totale ;
- un travail d'optimisation des plans de l'école présentant encore des zones surdimensionnées.

Examen du programme - Ecole Cogge

Le BE Karbon a depuis le début de la mission suivi la même méthodologie, c'est-à-dire la construction d'un réel avant-projet, progressive, interrogeant les différentes facettes du programme. Cette méthodologie fait donc l'impasse, dans un premier temps, sur le calcul de surfaces brutes théoriques sur base des ratios susmentionnés.

Plusieurs pistes de réduction du programme avaient donc déjà été explorées:

- aménagement de la salle d'activités de la classe d'accueil sous forme de « pool » de distribution et d'activités pour les classes de première année; cette idée partait du principe que les enfants d'accueil et de première n'employaient pas les locaux au même moment; cette proposition fut jugée incompatible avec les activités imaginées pour la classe d'accueil; néanmoins, la nouvelle esquisse propose d'utiliser la salle d'activité comme accès à la salle d'accueil et à la salle de sieste, ce qui ne devrait plus générer de conflit d'utilisation;
- utilisation de la salle polyvalente, légèrement agrandie pour l'occasion, pour les cours de psychomotricité; hypothèse rejetée par le cabinet de l'Echevine: la salle de psychomotricité ne doit servir qu'à cela;
- utilisation du réfectoire comme salle polyvalente : l'option se heurte à l'incompatibilité du mobilier, pour le premier adapté aux jeunes enfants, pour la seconde de gabarit adulte ;
- réduction de la taille des classes au profit d'une organisation en « pools » par année autour d'un espace commun d'activités, servant également d'espace de circulation (d'où gain d'espace): cette option fut rejetée par le Département de l'Inspection Scolaire;
- réduction de la taille de la bibliothèque par le maintien de celle déjà en place dans le grenier du corps principal à rue: option rejetée par le Département de l'Inspection ;
- utilisation d'un même local pour le service SPOSS et l'infirmerie: option maintenue avec un gain de 20 m² ;
- réduction de la surface de la cour en un seul tenant, de 720 à 648 m² : autorisation de considérer 3 m² par enfant pour un groupe maximal de 216 enfants (les enfants de la classe d'accueil ne sortant pas au même moment que les autres).

Enfin, une contrainte pesait lourdement sur l'optimisation du plan: la demande répétée de la Cellule Programmation de séparer clairement les trois parties du bâtiment (école – salles – BRAVVO) par un système clair de mitoyenneté.

La levée de cette exigence a son importance, car elle permet de rendre le plan de l'ensemble du complexe nettement plus compact, comme l'en atteste la dernière esquisse établie par le bureau d'études Karbon.

Examen du programme – salles polyvalente et gymnastique

Le programme est inchangé.

Une piste particulière portait sur la réduction de la superficie de la salle polyvalente. L'IP et BRAVVO n'avaient fait la demande que d'une salle de 60 m². Le BE avait argué en juin 2010 qu'une surface de 60 m² risquait de limiter très fortement le type d'activités que les habitants pouvaient organiser et proposait une salle de 120 m², ce qui fut accepté à la condition expresse de pouvoir la séparer en deux parties. Il est donc possible de considérer une réduction partielle de la superficie de la salle à 100 voire à 90 m², ce qui permet encore l'organisation de fêtes et évènements à l'échelle du quartier. Néanmoins, l'esquisse prend en compte une version maximaliste du programme, c'est-à-dire avec une salle de 120 m².

La salle de gym ne peut descendre sous la barre des 300 m². Cette superficie permet l'aménagement théorique d'un terrain de volley-ball (9 x 18 m + dégagements) et des espaces de rangement pour le matériel (éventuellement réservé aux associations ou groupes d'habitants qui utiliseront la salle).

Depuis le début du travail d'esquisse, le BE Karbon propose de positionner la salle à l'étage (en l'occurrence au 2^e étage, conformément à ce qui est écrit dans le dossier de base), afin de libérer le rez-de-chaussée pour les grandes fonctions de l'école maternelle, difficilement envisageables aux étages (salle de psychomotricité, réfectoire, classe d'accueil).

Les vestiaires sont maintenus, mais réduits au minimum.

Examen du programme – MAISO N BRAVVO

Les besoins exprimés par BRAVVO sont clairs et peuvent être considérés comme essentiels (un local par service, suivant les normes RGPT). La MAISO N Bravvo étant un bâtiment accessible au public, il doit être muni d'un ascenseur et de deux cages d'escalier (dont un dans une cage fermée hermétiquement) si la MAISO N est organisée sur plusieurs étages.

Pour la même raison invoquée pour le positionnement de la salle de gym à l'étage, il n'est pas possible d'étaler le programme de la MAISO N Bravvo de plein pied. Les seules marges de manœuvre se situent dans la localisation des espaces de rangement et dans le traitement de la demande en espaces d'entretien privé. BRAVVO demande en effet de disposer d'un espace d'entretien privé par service, en sus d'une salle de réunion et d'une salle de repos. L'esquisse de faisabilité tente d'optimiser cette demande en offrant un grand espace de réunion et deux petits espaces d'entretien, que les services peuvent utiliser en fonction de leurs besoins.

1.4.3.2. Résultat de l'étude de faisabilité

L'examen du programme des différentes parties du complexe amène à une esquisse finale plus compacte que celle remise le 25 février 2011 et discutée lors de la réunion du 16 mars. Elle permet de libérer une surface significative au profit de l'aménagement du parc de la Senne tel que souhaité dans le dossier de base du CQD Masui malgré que cet espace soit finalement légèrement inférieur à celui prévu d'origine.

Cette nouvelle esquisse s'appuie sur les volontés spatiales suivantes:

- assurer la maîtrise de la forme urbaine qui borde le futur parc, en construisant à l'arrière de la parcelle 524H18, soit la parcelle d'angle à l'entrée du parc, occupée par un établissement HoReCa, volonté qui ne figure pas au dossier de base ;

- élargir de manière continue le futur parc sur une profondeur de 5 à 6 m, soit un peu moins de 50% de la largeur actuelle du lit de la Senne (10 à 14m), selon une géométrie qui évite les angles fermés, contrairement à ce qui avait été dessiné dans le dossier de base.

1.4.4. Budget

1.4.4.1. *Budget estimé dans le dossier de base*

Lors de l'élaboration du dossier de base, le BE Karbon soutient qu'il était clair pour le cabinet de l'Echevine de l'Instruction Publique que l'opération concernant l'école Cogge portait exclusivement sur une extension.

Comme explicité en préambule de ce rapport, le BE Karbon a de son côté toujours considéré qu'une intervention, même partielle, sur le bâtiment existant était indispensable, puisqu'une partie du programme d'extension pouvait prendre place dans les locaux préalablement occupés par la crèche.

Partant du principe qu'une rénovation d'un bâtiment en bon état (le cas de l'école Cogge) était de toute manière moins coûteuse qu'une construction neuve, le BE Karbon a donc estimé le coût global de l'opération, en considérant l'ensemble du programme en construction neuve et faisant l'impasse sur les doublons (comme le bureau de la directrice, présent dans le programme d'extension mais déjà existant), afin de disposer d'un budget confortable.

Pour l'école, le programme d'extension de capacité tel que défini par le cabinet de l'Echevine de l'Instruction Publique comprend 1.540 m², arrondis à 1.600 m².

A cela, il faut ajouter la salle de gym et les salles polyvalentes, programme faisant partie du complexe scolaire, mais accessible au public: 510 m².

**Ces deux opérations, TTC, s'élèvent à 4 855 665 €.
Le budget pour la MAISoN BRAVVO s'élève lui à 881.999 € TTC.**

1.4.4.2. *Erreur arithmétique*

L'examen du calcul des coûts d'extension de l'école Cogge tels qu'estimés dans le dossier de base fait apparaître **une erreur, commise par le bureau d'études Karbon qui a pour conséquence que le budget est au final sous-évalué.**

Pour ses estimations des coûts de l'extension de l'école, le BE Karbon tenait compte des surfaces nettes de programme majorées de 30% (pour les circulations). Or le tableau récapitulatif reprend 1.600 m² de surface pour le calcul du budget, c'est-à-dire uniquement les surfaces nettes des locaux, **sans les circulations**. Elles sont estimées à 30% du total (1.566) soit 470 m². L'estimation des coûts aurait dû se baser non pas sur 1.600 m² mais bien sur 2.070 m².

Le prix est donc sous-estimé de 30%.

Le coût de l'école dans le dossier de base aurait dû être de 4.727.635 € au lieu des 3.690.326 € annoncés, soit une différence de 1.037.309 €.

1.4.4.3. Augmentation des besoins en surface de l'IP

Le dossier de base s'appuie sur un programme scolaire total de 1.600 m², y compris les 200 m² destinés au Service Jeunesse.

Le programme final tel qu'arrêté définitivement le 21 février 2011 comprend 1.601 m² auxquels il faut ajouter l'entrepôt de 200 m². Cela fait donc 1.801 m² au total, **soit 200 m² de plus qu'initialement prévu, ou 11,5%**.

Il est à noter que ces nouveaux besoins comprennent également le logement de la concierge. L'étude de faisabilité a montré que celui-ci pouvait difficilement être maintenu à son emplacement actuel car il se retrouvait de facto au centre du nouveau complexe. **Le BE Karbon préconise donc son déplacement, ce qui ne figurait pas dans la demande initiale de l'IP**, donc pas non plus dans le programme pris en compte pour le dossier de base.

1.4.4.4. Différence entre méthode de calcul BE et Cellule Programmation

Comme explicité plus haut, la majoration des surfaces utiles de 30% telle qu'elle fut utilisée pour le calcul des budgets du dossier de base par le BE se révèle insuffisante pour tenir compte des coûts globaux d'un bâtiment. C'est pourquoi la Cellule Programmation majore les surfaces nettes de 60%, ratio que le BE Karbon a appliqué dès le début de son extension de mission. Cela implique une **nouvelle majoration du prix théorique de l'école de 30%**. Ce même calcul s'applique également aux deux autres opérations (gym + BRAVVO).

1.5. Conclusion de l'étude de faisabilité

La conjugaison de l'augmentation du programme IP et du système de calcul de majoration des surfaces nettes de 60% amène une augmentation substantielle du budget de l'école et de l'ensemble de l'opération 1.1.

Pour rappel, et brièvement, ce surcoût énorme est dû à la conjugaison des facteurs suivants:

- **le fait de n'avoir pas envisagé d'emblée la prise en compte de tout le site, y compris l'école existante, dans le montage de l'opération, a entraîné des extensions de programme collatérales comme l'aménagement d'un nouveau logement pour la concierge ;**
- **le BE Karbon a par erreur omis de majorer le programme de l'école pour en estimer le prix ;**
- **le BE Karbon n'utilisait pas le même ratio de majoration de surface, et restait donc en-deçà des besoins bruts ;**
- **le programme de l'école et de BRAVVO a été légèrement augmenté.**

1.6. Proposition de modification de programme

Cette étude de faisabilité établie par le bureau d'études Karbon arrive donc à la conclusion :

- un empiètement du complexe sur une partie de la zone réservée par le dossier de base à l'élargissement du parc de la Senne est nécessaire ;
- la rénovation du bâtiment existant est incontournable ;
- le budget pour l'exécution du projet est largement insuffisant.

Sur base de cette étude de faisabilité et sur base des estimations fournies par le bureau d'architecture Trait en charge de la mission, nous pouvons conclure que :

- le dossier de base prévoyait un budget, mal estimé, de : 5.737.663,91 € ;
- l'esquisse du bureau Trait arrive à un montant (y compris révision d'ici 2014) de : 8.728.118,55 €.

Les dépassements budgétaires peuvent être répartis de la manière suivante :

	prévision DB	prévision 2012	révision d'ici 2014	Différence DB-2014
Ecole	3.690.326,00 €	5.686.865,98 €	5.934.993,71 €	2.244.667,71 €
Salles	1.165.339,00 €	1.356.782,22 €	1.417.828,25 €	252.489,25 €
BRAVVO	881.999,00 €	1.316.081,80 €	1.375.296,59 €	493.297,59 €
Total tvac	5.737.664,00 €	8.359.730,00 €	8.728.118,55 €	2.990.454,55 €

Pour rappel, les budgets liés à l'école (5.934.993,71€) sont à charge de la Ville hors contrat de quartier.

2. Opération 1.2 A et B : 29-31 Rue de l'Eclusier Cogge

2.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département urbanisme de la Ville de Bruxelles.

2.2. Objectif du dossier de base :

- Acquisition et démolition d'un entrepôt
- Ateliers d'animation et local de médiation sociale
- 3 studios supervisés
- 4 grands logements

2.3. Bref état d'avancement

- des négociations ont eu lieu avec le propriétaire, ce dernier demande une somme tout à fait déraisonnable ;
- la procédure d'expropriation va être lancée fin de cette année ;
- le sol étant potentiellement pollué, le Département urbanisme de la Ville de Bruxelles va procéder à une reconnaissance afin de déterminer le type de pollution et le cout de la dépollution ;
- un appel à candidature a été lancé pour la mission d'architecture, 18 candidats ont répondu, 5 ont été retenus et seront invités à remettre offre ;
- le bureau devrait être sélectionné pour la fin de cette année.

La Ville de Bruxelles est toujours en attente d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de Beliris.

2.4. Proposition de modification de programme

En termes de programmation, l'ASBL Bravo qui devait, via un partenaire, s'occuper de la gestion des studios supervisés ne pourra finalement pas le faire.

Ce sera donc la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles qui reprendra en gestion ces studios mais nous ne savons pas actuellement s'ils resteront sous l'appellation « supervisés ».

En termes de budget, l'estimation du receveur et les négociations avec le propriétaire laisse entrevoir un surplus conséquent. Effectivement au niveau du dossier de base, l'acquisition était estimée à seulement 248.250€, suite à l'expertise du receveur, une offre ferme et définitive (incluant les indemnités) a été envoyée au propriétaire pour un montant de 583.380€.

Il faut donc prévoir un surplus minimum pour l'acquisition de 335.130€ pour cette opération.

3. Opération 1.3 A et B : Bloemenkrans

3.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

3.1. Objectif du dossier de base :

Il s'agit d'une opération d'acquisition/revente de deux terrains en vue de :

- Bloemenkrans I : l'extension de l'ensemble des logements existants.
- Bloemenkrans II : la construction de 8 logements + rez commercial.

3.2. Bref état d'avancement :

- Des tentatives de prises de contact avec le propriétaire ont eu lieu dans le cadre de négociations. Ces tentatives n'ont pas abouti. Il est fort probable que le propriétaire du 413 (long terrain situé contre le Bloemenkrans) fera son possible pour arriver à ne pas se faire exproprier ;
- Le terrain 417 est quant à lui à vendre. C'est un curateur qui se charge de cette vente suite à la faillite du propriétaire ;
- Suite à la rénovation du Bloemenkrans par le Fonds du logement ne prenant pas en compte les objectifs du Contrat de quartier, une pré-étude de faisabilité a été financée par la Région afin d'évaluer le potentiel du site en vue de la modification de programme ;
- Des estimations ont été effectuées pour les deux terrains, celles-ci sont inférieures aux estimations du dossier de base.

3.3. Proposition de modification de programme :

Suite à la rénovation par le Fonds du logement du Bloemenkrans, il en résulte l'abandon de l'extension de l'aile du Bloemenkrans et donc de la programmation actuelle ;

Le programme de cette opération sera donc être modifié pour prendre en compte les résultats de l'étude de la Région, à savoir la création de 13 à 16 appartements devant comprendre un total de 29 à 32 chambres dans un bâtiment à front de rue Chaussée d'Anvers.

Au niveau budgétaire, le budget de cette opération est revu afin de correspondre à l'estimation du receveur et de ne pas bloquer inutilement des budgets.

Le montant total de cette opération passe donc de 1.344.568,00€ à 875.818,00 € ; soit une différence de 468.750,00 €.

D'autre part, la revente de ce terrain était prévue à 100%, hors la philosophie des contrats de quartier pour ces opérations acquisitions/revente (ex-volet 2) est de créer un incitant à l'investissement. La revente à 100% ne promouvant pas cet incitant, la conclusion de l'étude de faisabilité menée par la Région a conclu à un prix de revente attrayant de 500.000,00€.

De la diminution du prix d'acquisition et de la diminution du prix de vente résulte un « manque à gagner » de pour la Ville de Bruxelles de 362.500,00€.

4. Opération 1.4 : 96, rue Masui

4.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

4.1. Objectif du dossier de base :

Ce projet prévoit l'acquisition de terrain et construction de 9 logements (783 m²) avec rez commercial (300 m²).

4.2. Bref état d'avancement :

- des négociations ont eu lieu avec les propriétaires. Ces dernières n'ont pas abouties ;
- un avocat a été désigné par la Régie ;
- une estimation a été effectuée par le receveur ;
- en parallèle avec ces procédures d'acquisition, la Régie Foncière a rédigé un CSC qui a été validé par le collège/conseil ; il a été publié en date du 14 septembre.

En début 2013, nous devrions donc être propriétaire et le bureau d'études devrait être notifié.

4.3. Proposition de modification de programme :

En termes de budget, l'estimation du receveur à laquelle il faut ajouter des indemnités de dédommagement pour l'entreprise occupant les lieux, laisse entrevoir un surplus conséquent. Effectivement au niveau du dossier de base, l'acquisition était estimée à 530.100,00€, suite à l'expertise du receveur, nous pouvons estimer cette acquisition à 735.000,00€.

Il faut donc prévoir un surplus minimum pour l'acquisition de 204.900 € pour cette opération.

L'opération ne prévoit pas d'autre modification de programme.

5. Opération 1.5 : 15, rue de l'Eclusier Cogge

5.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département urbanisme de la Ville de Bruxelles.

5.1. Objectif du dossier de base :

L'opération consiste en une acquisition/revente d'un bien en vue de la construction d'une maison citoyenne.

5.2. Bref état d'avancement :

Ce bien a été vendu en vente publique en 2011.

La Ville de Bruxelles s'est porté acquéreur pour ce bien mais les surenchères lors du second tour ont largement dépassés le budget du Contrat de Quartier prévu à cet effet.

De plus, l'opérateur potentiel pour ce projet s'est retiré.

5.3. Proposition de modification de programme :

Nous proposons d'abandonner cette opération.

L'opération d'acquisition et démolition de ce bien était estimée à 266.205,00€. La revente du bien était prévue à 176.000,00€.

L'abandon de cette opération permet de réaffecter 90.205,00€ à une autre opération. Ce budget est un financement 100% Ville de Bruxelles.

6. Opération 1.6 A, B et C : Système d'accès alternatif à la propriété – 116/118, rue Masui.

6.1. Porteur du projet :

Ces projets sont portés par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

6.1. Objectif du dossier de base :

Le projet promeut un système alternatif d'accès à la propriété dans l'esprit des Community land trust (CLT).

Ce projet se compose en trois actions :

- Acquisition d'un immeuble industriel et viabilisation en vue de la création de logements ;
- Expertise au montage de ce projet de système d'accès alternatif à la propriété ;
- Accompagnement du projet de système alternatif d'accès à la propriété ;

6.2. Bref état d'avancement :

Des tentatives de prises de contact avec le propriétaire ont eu lieu dans le cadre de négociations. Ces tentatives n'ont pas abouties.

Le propriétaire fera certainement son possible pour ne pas se faire exproprier.

L'expertise au montage de ce projet de système d'accès alternatif à la propriété est en cour. La mise en place du CLT suivra cette expertise.

6.3. Proposition de modification de programme :

Le bâtiment en fond de parcelle concerné par cette opération a été physiquement relié avec le bâtiment à rue. Ces deux bâtiments ne font donc plus qu'un seul.
De plus, ces bâtiments se trouvent sur une seule parcelle.

Nous risquons donc d'être dans l'obligation d'exproprier la totalité de la parcelle.
Le plan d'expropriation a donc devancé ce risque et pris en considération l'ensemble de la parcelle.

Une estimation au receveur a été demandée sur l'ensemble de la parcelle également.
Cette expropriation, frais de dédommagement compris, devrait rester dans le budget prévu.

D'autre part, la Régie est actuellement en train de réfléchir à l'utilisation qu'elle pourra faire du bâtiment côté rue qu'elle doit exproprier mais qui n'est pas repris dans le dossier de base.
L'option actuelle est que la Régie prendra à sa charge la rénovation de ce bâtiment ce qui implique un cout supplémentaire de 1.472.026,00 € à charge de la Régie.

La possibilité de conserver un rez-de-chaussée commercial est également à la réflexion.

Nous proposons donc d'inclure la partie à rue de ce bâtiment dans le dossier de base du contrat de quartier avec un financement 100% Ville de Bruxelles afin de confirmer l'intérêt du contrat de quartier pour l'ensemble de la parcelle.

7. Opération 1.7 A : Aménagement du parc de la Senne

7.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par Bruxelles Environnement.

7.1. Objectif du dossier de base :

L'opération porte sur l'aménagement d'un parc public sur tout le long du tracé de la Senne dans le périmètre, entre la rue des Palais et l'avenue de l'Héliport. Le projet englobe l'actuel petit parc de la Reine et les jardins gérés aujourd'hui par l'école de l'Allée Verte entre la rue Masui et l'avenue de l'Héliport.

7.2. Proposition de modification de programme :

Pas de modification.

Dans le cadre de la mise en place du parc, Bruxelles Environnement souhaite prévoir un bâtiment (d'une superficie de 65 m2) pour les gardiens du parc.

Ce bâtiment comprendra :

- 1 local pour 4 gardiens-animateurs en permanence (càd 10 gardiens au total qui font une tournante)

- 2 vestiaires (homme/femme) avec chacun une douche, un évier et un wc 1 réfectoire/cuisine
- 1 salle bureau/animation
- 1 espace pour le stockage de matériel et des toilettes publiques séparées

Le surplus financier sera pris en charge par Bruxelles Environnement.

8. Opération 1.7.B : Traversée Masui.

8.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département voirie de la Ville de Bruxelles.

8.1. Objectif du dossier de base :

Le parc de la Senne s'étendra sur les trois tronçons du tracé de l'ancienne rivière. La rue Masui sépare deux tronçons. L'opération porte sur l'aménagement local de la rue Masui, afin de relier deux tronçons du parc en toute sécurité.

L'aménagement inclut l'espace de l'entrée des deux tronçons.

8.2. Proposition de modification de programme :

Ce projet est conditionné par l'avancement de l'étude du parc de la Senne.

Vu que les délais prévus pour l'aménagement du parc de la Senne, la mise en place de ce morceau de voirie se fera certainement hors délais Contrat de Quartier.

L'aménagement de la traversée Masui sera réalisé sur fond propre Ville hors Contrat de Quartier.

Nous proposons donc de reporter les subsides Contrat de Quartier de cette opération et de les replacer sur une autre opération.

Le subside régional pour ce projet s'élève à 48.663,00€.

9. Opération 1.7.C : Jardins du nord.

9.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Bravvo en partenariat avec l'ASBL Eco innovation.

9.1. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit l'aménagement, sur le lit de la Senne, de potagers collectifs.

Les potagers seront aménagés par l'asbl Bravvo en collaboration étroite avec les futurs jardiniers amateurs et les habitants : bacs pour plantations hors sol, abris de jardin, ... L'asbl

Bravvo se chargera ensuite de gérer les potagers (heures d'ouverture, droit d'accès, choix des plantes potagères, ...) toujours dans une dynamique collective et prévoira des animations ouvertes à tous autour des potagers.

Pendant la durée du Contrat de Quartier, avant et pendant l'aménagement du parc, des potagers « provisoires » seront prévus. Les bacs à plantes seront dès lors conçus de manière à pouvoir être déplacés.

9.2. Bref état d'avancement :

Un espace potager a été aménagé à côté de l'antenne du Contrat de Quartier et donc à côté de l'espace de jeux Cogge, au centre du futur parc de la Senne.

L'ASBL Eco innovation, gère ces potagers avec quelques riverains.

Ils organisent également des activités de sensibilisation avec les enfants et habitant du quartier.

9.3. Proposition de modification de programme :

L'ASBL Bravvo souhaite laisser la totale gestion à l'ASBL Eco innovation qui est déjà le véritable gestionnaire actuellement.

La mise en place du projet jusqu'à maintenant met en avant que le financement de ce projet est sous-évalué.

Effectivement, il n'y a que 18.750,00 euros par années de prévu pour l'engagement d'un mi-temps chargé de la gestion des potagers, de la mise en place de séances d'informations et d'activités avec les habitants du quartier...

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	3.000,00	1.250,00	1.250,00	1.250,00	6.750,00
Personnel	18.750,00	18.750,00	18.750,00	18.750,00	75.000,00
Fonctionnement	4.750,00	4.500,00	4.500,00	4.500,00	18.250,00
TOTAL	26.500,00	24.500,00	24.500,00	24.500,00	100.000,00

Nous proposons donc d'augmenter les budgets voués aux frais de personnel.

Quant aux frais de fonctionnement, ceux-ci peuvent être légèrement diminués pour les années qui restent, les investissements ayant été en grande partie réalisés.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	21.396,80	0,00	0,00	0,00	21.396,80
Personnel	5.153,27	30.000,00	30.000,00	30.000,00	95.153,27
Fonctionnement	0,00	3.449,93	3.500,00	3.500,00	10.449,93
TOTAL	26.550,07	33.449,93	33.500,00	33.500,00	127.000,00

Cette modification engendre une dépense supplémentaire de 27.000,00€.

De plus, comme nous le verrons dans le point relatif au projet 5.2.B « Atelier d'orientation sociale » l'ASBL Eco innovation et l'ASBL Swinnen souhaiteraient mettre en place un projet complémentaire à ce projet Jardin du Nord.

Parc mixte d'activités Navez.

1. Opérations : 2.1 - Etude de faisabilité urbanistique - parc mixte d'activités Navez et 2.2 - Agent de développement parc mixte d'activités Navez.

1.1. Porteur du projet :

Le porteur de ces projets est la SDRB.

1.1. Objectif du dossier de base :

Le projet vise la réalisation par un bureau d'études compétent en urbanisme et en environnement :

- d'un schéma directeur couvrant l'ensemble du périmètre concerné compris entre le chemin de fer, la rue Navez (côté Bruxelles), le pont du chemin de fer et le boulevard Lambermont visant le développement d'une zone mixte comprenant du logement et un parc PME;
- des prescriptions urbanistiques, architecturales et environnementales encadrant la conception des espaces bâtis et non bâtis.
- une charte environnementale relative à la gestion du parc d'activité à signer par les entreprises qui s'implanteront dans le parc. Cette charte abordera notamment les questions de mobilité, de gestion des déchets et de gestion de l'eau.

Il vise également l'engagement d'un agent de développement (cette mission peut également être développée au sein de la SDRB) chargé :

- d'identifier le créneau économique à développer (cluster) dans les objectifs fixés en terme d'emploi et de rayonnement local ;
- d'établir le contact avec les entreprises potentiellement intéressées et/ou intéressantes puis les accompagner dans leurs démarches (permis, primes,...) ;
- de favoriser les synergies entre les activités économiques et les écoles du quartier ce qui implique des démarches proactives personnalisées ;
- de servir d'interface avec les riverains (notamment lors des enquêtes publiques) ;
- de garantir l'intégration des contraintes propres aux activités économiques concernées dans l'étude urbanistique.
- le cas échéant, monter le dossier pour la dépollution des sols (subsidés greenfields) ;
- promouvoir des infrastructures communes aux entreprises (cafétéria, équipements techniques,...)
- intégrer le groupe de travail de la division Information, recherche, déchets et développement durable à l'IBGE
- promouvoir le projet ;
- ...

1.2. Bref état d'avancement :

Le bureau d'études en charge de ce schéma directeur sera notifié pour la fin de cette année.

1.3. Proposition de modification de programme :

Aucune modification n'est demandée.

Ourlets et coutures

1. Opération 3.1 A et B : 178/182 Avenue de la Reine

1.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est le Département de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles en partenariat avec le Département démographie et la Régie Foncière.

1.1. Objectif du dossier de base :

Le projet consiste en l'acquisition d'un terrain vague au numéro 178/182 Avenue de la Reine dans le but d'y construire :

- une crèche pour 36 enfants ;
- 4 logements au-dessus de la crèche.

1.2. Bref état d'avancement :

- des négociations ont eu lieu avec le propriétaire, ce dernier demande une somme tout à fait déraisonnable ;
- la procédure en expropriation est lancée ;
- la requête en justice a été déposée ;
- un rendez-vous a été fixé avec l'expert désigné par le juge pour fixer le prix de l'expropriation ;
- nous devrions être propriétaire fin de ce mois d'octobre 2012 ;

- début 2011, une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études Karbon ;
- le bureau d'études Trait Architecture a été notifié dans le courant du mois de mars 2012 ;
- un relevé géomètre a pu être effectué sur le terrain mais pas d'essais de sol ;
- l'avant-projet est en cours de validation ;
- le permis devrait être déposé en janvier 2013.

1.3. Proposition de modification de programme :

Dans son évaluation financière du dossier de base, le bureau d'étude Karbon n'a pas tenu compte de la surface des accès (ascenseur et escalier) pour les étages inférieurs aux logements (environs 115m²brut) et de la surface de la partie en sous-sol : caves, local vélos, technique et compteurs... (environs 119m²brut).

D'autre part, la Régie Foncière a souhaité conserver 4 logements à +/-110m² bruts par logement auquel il faut ajouter les circulations verticales (environ 82.5m²brut).

La différence entre le dossier de base (450m²) et l'esquisse du bureau d'études Trait (777,48m²) est donc d'environ 327.5m², ce qui engendre une augmentation de budget non négligeable.

Un dépassement budgétaire et également présent suite à un ajustement du programme de la crèche.

L'opération reprend une augmentation financière de 973.628,58 €.

	prévision DB	prévision 2012	révision d'ici 2014	Différence DB-2014
logements	993.168,00	1.638.427,12	1.709.265,76	716.097,76
crèche	1.924.076,00	2.090.387,97	2.181.606,82	257.530,82
total constuction tvac	2.917.244,00	3.728.815,09	3.890.872,58	973.628,58
acquisition	772.500,00	772.500,00	772.500,00	0,00
total tvac	3.689.744,00	4.501.315,09	4.663.372,58	973.628,58

2. Opération 3.2 Immeuble de logements et commerce à l'angle de la chaussée d'Anvers et de l'Allée Verte

2.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

2.1. Objectif du dossier de base :

Acquisition d'un terrain et d'une petite maison en vue de la création d'un immeuble de logements avec rez-de-chaussée commercial à l'angle de la chaussée d'Anvers et de l'Allée verte.

2.2. Bref état d'avancement :

- des négociations ont eu lieu avec le propriétaire, ces dernières n'ont pas encore abouties, le propriétaire voulant que la Ville lui mette à disposition un nouvel endroit aussi visible pour replacer ses panneaux publicitaires ;
- une estimation a été effectuée par le receveur ;
- en parallèle avec ces procédures d'acquisition, la Régie Foncière a rédigé un CSC qui a été validé par le collège/conseil ; il devrait être publié prochainement.

En début 2013, nous devrions donc être propriétaire et le bureau d'études devrait être notifié.

2.3. Proposition de modification de programme :

Entre temps, la petite maison faisant partie de cette opération a été vendue ; elle sera donc retirée de l'opération.

Mais vu la petite taille de cette maison comparé à l'ampleur du projet, nous proposons de ne pas modifier le budget de cette opération.

3. Opération 3.3 A et B : Rue Navez 66-72

3.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

3.1. Objectif du dossier de base :

Ce projet a pour objectif la rénovation d'un immeuble (66-68) rue Navez et la construction d'un nouvel immeuble sur un terrain appartenant à la Région (70-72).

3.2. Proposition de modification de programme :

Vu, les risques potentiel de rétrocession qui pèse sur le terrain 70-72 (propriété de la Région) et vu les dépassements actuel de budget sur les importantes opérations situées le long du parc de la Senne, nous souhaiterions retirer ces opérations du contrat de quartier.

Voir, proposer une intervention de Projet X sur l'immeuble (66-68).

Ce report d'opération en projet de réserve permettra de réaffecter 1.800.680,00€ à d'autres opérations (1.008.360,00€ + 792.320,00€).

PROJETS SOCIAUX

Logements

1. Opération 4.1 : Guichet Primes-Réno.

1.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Convivence.

1.2. Objectif du dossier de base :

La mission consiste à informer et à accompagner les propriétaires du quartier en matière de primes à la rénovation.

Grâce à l'engagement à mi-temps d'un conseiller « rénovation » (architecte), le guichet assure :

- la sensibilisation et l'information des propriétaires au sujet des primes à la rénovation mais aussi plus largement concernant toutes les aides possibles dans le cadre du Contrat de quartier,
- les visites techniques des logements/immeubles afin de déterminer les travaux de rénovation à réaliser,
- l'accompagnement des propriétaires dans l'introduction de leur dossier « primes » et le suivi du dossier.

Cette action sera développée via une permanence à l'Antenne du Contrat de quartier Masui ainsi que via des actions de communication vers les propriétaires du périmètre (folders et affiches, porte à porte, séances d'information collectives, etc.).

1.3. Proposition de modification de programme :

Aucune demande de modification.

2. Opération 4.2 : Rénovation de 40 logements pour leur mise aux normes du Code du Logement.

2.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Projet X.

2.2. Objectif du dossier de base :

Le projet concerne la rénovation de 40 logements privés avec prise en location ou en gestion par le CPAS dont 10 logements exploités par des marchands de sommeil.

2.3. Proposition de modification de programme :

Comme nous le verrons dans le point suivant, l'opération de lutte contre les marchands de sommeil étant abandonnée, la rénovation des 10 logements exploités par des marchands de sommeil ne sera plus d'application.

Ce projet comprendra donc au final la volonté de rénover 30 logements.

En ce qui concerne les budgets liés à cette opération, deux adaptations sont à prévoir :

- une diminution des budgets liés au poste travaux vu la diminution du nombre de logements ;
- une ventilation des montants liés à ce projet en étalant les frais liés aux travaux sur 6 ans et non 4.

Montants et ventilation prévus dans le dossier de base :

Postes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAUX
Matériel & investissement	- €	50.000,00 €	250.000,00 €	400.000,00 €	- €	- €	700.000,00 €
Personnel	50.000,00 €	250.000,00 €	450.000,00 €	500.000,00 €	- €	- €	1.250.000,00 €
Fonctionnement	5.000,00 €	15.000,00 €	70.000,00 €	60.000,00 €	- €	- €	150.000,00 €
							2.100.000,00 €

Nouveaux montants et nouvelle ventilation :

Postes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAUX
Matériel & investissement	- €	- €	40.000,00 €	275.000,00 €	155.000,00 €	55.000,00 €	525.000,00 €
Personnel	46.210,72 €	69.789,28 €	580.000,00 €	315.000,00 €	189.000,00 €	50.000,00 €	1.250.000,00 €
Fonctionnement	5.999,11 €	14.000,89 €	65.000,00 €	55.000,00 €	10.000,00 €	- €	150.000,00 €
							1.925.000,00 €

L'adaptation de ce projet permet de réaffecter 175.000,00€ à d'autres projets.

3. Opération 4.3.A : Pilotage de l'opération de lutte contre les marchands de sommeil.

3.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Projet X.

3.2. Objectif du dossier de base :

Cette opération est complémentaire au projet de rénovation des 10 logements exploités par des marchands de sommeil dans le cadre de l'opération « Rénovation de logements insalubres », portée par projet X (voir Fiche 4.2).

Elle concerne l'engagement à mi-temps d'un chargé de mission pour mener une action-phare de lutte contre les marchands de sommeil dans le quartier. Cette action comprend :

- la mise en place et la coordination d'une cellule regroupant tous les acteurs concernés par la problématique « marchand de sommeil »
- le montage et l'accompagnement de l'opération de rénovation des logements exploités par des marchands de sommeil en ce compris le relogement des locataires exploités.

3.3. Proposition de modification de programme :

Suite à une étude de faisabilité juridique menée par l'ASBL Projet X lors de la première année, il s'avère que la prise en gestion forcée ou non d'un bien aux mains d'un marchand de sommeil est très compliqué.

L'ASBL Projet X estime que leur association n'a pas les compétences et les capacités requises pour mener à bien, qui de plus est dans les délais d'un Contrat de Quartier, cette poursuite juridique qui leur permettrait de faire condamner un marchand de sommeil et par la même occasion prendre son bien en gestion.

Il est donc proposé de commun accord entre les différents partenaires (ProjetX, Région et Ville de Bruxelles) de ne pas poursuivre ce projet.

Par contre, l'ASBL « Projet X » poursuivra la mise en place d'un comité « logement » visant à rassembler l'ensemble des métiers concernés par les projets de lutte contre l'insalubrité dans le cadre de leur « Projet X » classique.

L'abandon de ce projet laisse donc une somme de 145.315,90 € à réaffecter.

Détail des dépenses effectuées :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00	120.000,00
Fonctionnement	0,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	60.000,00
TOTAL	30.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	180.000,00

Prévision du dossier de base.

Postes	2011*	2012*	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	28.684,10	6.000,00	0,00	0,00	34.684,10
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	28.684,10	6.000,00	0,00	0,00	34.684,10

Dépenses effectuées. (*Consommé en 2011 et 2012).

4. Opération 4.3.B : Guichet salubrité et accompagnement des victimes des marchands de sommeil.

4.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL l'Union des Locataires du Quartier Nord.

4.2. Objectif du dossier de base :

Cette opération comporte deux volets :

- le renforcement des actions menées par l'Union des Locataires du Quartier Nord pour l'amélioration de la salubrité du logement dans le quartier ;
- l'accompagnement des locataires victimes de marchands de sommeil.

Elle concerne l'engagement à mi-temps d'un chargé de mission pour :

- la sensibilisation et l'information des habitants du quartier au sujet des problèmes de salubrité et de marchands de sommeil ;
- l'accompagnement social des locataires du quartier confrontés à une problématique d'insalubrité ;
- l'identification des 10 logements à rénover dans le cadre de l'opération « Marchands de sommeil » ;
- l'accompagnement des victimes de marchands de sommeil dans le cadre de l'opération de 10 logements.

4.3. Proposition de modification de programme :

Malgré à l'abandon du projet 4.3.A « Pilotage de l'opération de lutte contre les marchands de sommeil » l'objectif de cette fiche projet reste le même.

Effectivement, cette modification ne change en rien le travail effectué par l'ULQN.

Aucune modification budgétaire n'est prévue.

Cohésion sociale.

1. Opération 5.1.A : Educateurs de rue.

1.1. Porteur du projet :

Cette opération est portée par l'ASBL BRAVVO.

1.1. Objectif du dossier de base :

- Aller à la rencontre des publics en difficulté et en décrochage afin d'établir une relation de confiance ;
- Mettre en place des passerelles vers les espaces jeunes (activités collectives) ;
- Proposer des espaces de construction collective positive ;
- Assurer le suivi individuel des personnes ;
- Entamer la résolution de problématiques individuelles ;
- Aider à la construction et au développement d'un projet personnel ou du projet de vie ;
- Soutenir la dynamique d'accrochage scolaire de l'asbl Bravo dans le quartier ;
- Renforcer le pôle d'assistance sociale du quartier ;
- Orienter le public cible vers les structures adaptées ;
- Favoriser la socialisation du public cible ;
- Développer le travail en réseau.

1.2. Proposition de modification de programme :

Aucune modification quant au programme n'est prévue.

Par contre, une part des subsides liés à ce projet, s'élevant à 109.023,59€ n'a pas été consommée en 2011.

La part de cette somme non consommée concernant les frais :

- **de personnel : 94.023,59€ sera donc à réaffecter à un autre projet ;**
- de fonctionnement : 5.000,00€ a été re-ventillée sur 2012 et 2013 ;
- de « matériel & investissement » : 10.000,00€ a été postposée à 2012 ;

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00
Personnel	120.000,00	120.000,00	120.000,00	120.000,00	480.000,00
Fonctionnement	5.000,00	7.500,00	7.500,00	10.000,00	30.000,00
TOTAL	135.000,00	127.500,00	127.500,00	130.000,00	520.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	25.976,41	120.000,00	120.000,00	120.000,00	385.976,41
Fonctionnement	0,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	30.000,00
TOTAL	25.976,41	140.000,00	130.000,00	130.000,00	425.976,41

Ventilation souhaitée. (*Consommé en 2011).

2. Opération 5.1.B : Accueil de la petite enfance.

2.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département famille de la Ville de Bruxelles.

2.2. Objectif du dossier de base :

Le projet vise à :

- accompagner préventivement des familles fragilisées vivant sur le territoire du Contrat de quartier, à les aider à améliorer les premières relations parents-enfants et à renforcer le lien social à travers la rencontre de l'autre ;
- permettre une amélioration qualitative des relations au sein des familles et le désamorçage de situations difficiles dans le but de prévenir d'autres difficultés par la suite ;
- participer à la reconstruction de liens sociaux, à l'appropriation par les habitants du quartier de structures et services mis à leur disposition ;

2.3. Proposition de modification de programme :

Ce projet n'est pas concerné par la modification de programme.

3. Opération 5.2.A : Agent de développement interculturel (ADI)

3.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL BRAVVO.

3.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit l'engagement d'un agent de développement interculturel à temps plein ayant pour missions :

- le montage d'un projet cohérent et complet visant l'intégration des primo-arrivants et la promotion du vivre ensemble dans le quartier. Le projet à l'étude pourra ressembler en substance au projet d'intégration des primo-arrivants de BON (Brussels Onthaalbureau) ou s'en inspirer pour dégager des pistes nouvelles.
- la mise en place d'actions de cohésion sociale et l'organisation de différentes initiatives qui permettront la valorisation des différentes cultures du quartier.
- le lien avec les différents projets de participation citoyenne du volet social pour renforcer l'implication du public cible.

3.3. Proposition de modification de programme :

Les ateliers d'orientation sociale du projet 5.2.B, complémentaire au projet 5.2.A, n'ont pas été et ne pourront pas être mis en œuvre par l'ASBL Swinnen.

L'ASBL Bravo se propose de reprendre ce projet en l'intégrant au projet 5.2.A.

Ces ateliers d'orientation sociale seraient donc pilotés pas l'ADI mais accomplis par un prestataire de service externe afin d'assurer le professionnalisme de ceux-ci.

Il n'est donc pas compris, dans la refonte du projet 5.2A et B en un seul projet, d'engager une nouvelle personne. Le projet pourra donc démarrer de suite sans perdre le temps de relancer des appels à candidatures pour l'engagement d'un nouvel agent.

Au niveau financier, près de 50.000€ n'ont pas été consommés en 2011 tous postes confondus pour le projet 5.2.A. – ADI.

L'ASBL Bravo souhaiterait pouvoir re-ventiler une partie de cette somme en frais de fonctionnement afin de pouvoir :

- consolider et professionnaliser les cours d'alfa en recourant à des prestataires professionnel ;
- renforcer les projets actuellement mis en place ou à l'étude par l'ADI ;
- reprendre au sein de ce projet les ateliers d'orientation sociale qui n'ont pas été et ne pourront pas être mis en œuvre par l'ASBL Swinnen.

Cette nouvelle ventilation budgétaire est reprise ci-dessous :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	5.000,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00
Personnel	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	200.000,00
Fonctionnement	10.000,00	10.000,00	10.000,00	5.000,00	35.000,00
TOTAL	65.000,00	60.000,00	60.000,00	55.000,00	240.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	713,30	0,00	0,00	0,00	713,30
Personnel	14.288,61	50.000,00	50.000,00	50.000,00	164.288,61
Fonctionnement	372,15	14.625,94	25.000,00	20.000,00	59.998,09
TOTAL	15.374,06	64.625,94	75.000,00	70.000,00	225.000,00

Ventilation souhaitée. (*Consommé en 2011).

Cette nouvelle ventilation budgétaire laisse un solde de 15.000,00 euros à réaffecter à un autre projet du Contrat de Quartier.

4. Opération 5.2.B : Ateliers d'orientation sociale.

4.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Swinnen.

4.2. Objectif du dossier de base :

Le projet « Ateliers d'orientation sociale » consiste à mettre en place deux ateliers qui proposeront divers services et activités permettant aux adultes primo-arrivants de comprendre le fonctionnement et l'organisation de la société belge :

- des animations « citoyenneté » ;
- des visites d'institutions ;
- des rencontres, échanges et partages en sous-groupe ;
- un accompagnement individuel ;
- une permanence sociale.

Au bout de ces ateliers, le participant aura acquis une meilleure connaissance du système belge et sera conscient de ses caractéristiques culturelles propres qu'il pourra valoriser comme un atout.

4.3. Proposition de modification de programme :

4.3.1. Constat

Ce projet n'a pas pu être mis en œuvre par Swinnen, il est donc proposé de refondre ce projet dans le projet 5.2.A « Agent de Développement Interculturel » tel qu'expliqué précédemment.

L'argent qui était destiné à ce projet, à savoir 98.000,00€ est donc à réaffecter puisque le projet 5.2.A. n'en aura pas besoin.

4.3.2. Proposition alternative

Comme énoncé dans le point relatif à l'opération 1.7.C, l'ASBL Eco innovation et l'ASBL Swinnen souhaiteraient mettre en place un projet de « Formation permanente en horticulture urbaine ».

L'origine de cette demande provient des personnes participants au projet 5.2.C « Soutien à la parentalité » et à l'opération 7.1 : « Formation de base pour adultes » qui ont été interpellés par les potagers mis en place et souhaiteraient aller plus loin dans l'apprentissage.

4.3.3. Objectif de l'opération :

Le projet vise à offrir aux femmes du quartier Masui et accompagnateurs associatifs (Swinnen) une occasion de se familiariser avec l'agriculture urbaine et - en lien directe avec ce thème - de sensibiliser sur une alimentation durable, pour ainsi promouvoir la formation et le développement personnel des femmes et renforcer le désir de participation des femmes dans les projets concernant le développement local.

En proposant un ensemble de formations pré-qualifiantes destinées aux femmes en dehors du circuit scolaire, l'asbl Swinnen regroupe un segment féminin particulièrement représentatif du quartier Masui.

C'est dans ce contexte d'éducation permanente que l'asbl est demandeur d'une formation de base récurrente en horticulture liée au projet potager (Jardin du Nord) porté par Eco

Innovation dans le cadre du Contrat de Quartier durable Masui. La formation viserait à instruire les membres sur les thèmes du jardinage, de l'environnement et l'alimentation durable d'une manière adaptée à leurs niveaux linguistiques respectifs.

a) Groupe(s) cible(s) du projet : Le projet est principalement destiné aux femmes du quartier Masui (en dehors du circuit scolaire dans un esprit d'éducation permanente), qui n'ont pas ou peu été scolarisées. Il s'agit de femmes d'origines diverses : marocaines, turques, angolaises, congolaises ayant une moyenne d'âge de 35 ans. Les accompagnant(e)s de Swinnen bénéficieront également de cette formation et pourront aussi renforcer leurs compétences en interne.

b) Estimation du nombre de personnes touchées par le projet : selon le nombre d'inscriptions dans les cours d'éducation permanente, le nombre de personnes participant à la formation s'approchera de 25 personnes.

Pendant les cours, ce groupe sera divisé en deux équipes de 12 à 13 personnes.

Le projet sera porté par Eco Innovation en partenariat avec l'asbl Swinnen.

La formation est composée de 8 modules différents, chacun abordant un thème lié à l'agriculture et la façon d'en profiter dans la vie quotidienne (voir annexe2 programme des modules).

Chaque module consistera en 2 heures de théorie (dans les locaux de l'asbl Joseph Swinnen) et 2 heures de mise en pratique (dans le « Jardin du Nord » ou ailleurs, selon les besoins).

4.3.4. Estimation budgétaire :

Ce projet pour pouvoir être mis en place aurait besoin d'un financement total de 23.500,00 €.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	0,00	11.000,00	11.000,00	22.000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	750,00	750,00	1.500,00
TOTAL	0,00	0,00	11.750,00	11.750,00	23.500,00

5. Opération 5.2.C : Soutien à la parentalité - groupe de parole.

5.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Swinnen.

5.2. Objectif du dossier de base :

Certains parents du Vieux Quartier Nord et particulièrement les primo-arrivants, rencontrent à un moment ou un autre des difficultés et éprouvent le besoin d'être accompagnés et soutenus dans leur fonction. Ces parents ont besoin d'une attention toute particulière dans la mesure où ils élèvent leurs enfants dans des conditions socio-économiques parfois difficiles.

L'éducation des enfants relève de la sphère privée, mais il s'agit également d'une affaire publique qui doit se faire à travers le travail sur la parentalité.

Le projet « Soutien à la parentalité : groupe de parole » consiste à mettre en place deux groupes de parole travaillant sur deux axes :

- la scolarité ;
- la petite enfance.

Les groupes de parole sont axés sur la conscientisation et l'émancipation des parents. Chaque parent est « expert » et chacun des acteurs s'enrichit des expériences des autres. A travers ces groupes, la qualité des relations familiales et plus particulièrement la relation parents-enfants est améliorée. Indirectement, le bien-être des enfants est ainsi favorisé.

5.3. Proposition de modification de programme :

Ce projet ne demande pas à être modifié.

Toutefois, pour des questions d'organisation interne, l'ASBL Swinnen souhaiterait pouvoir ventiler différemment les subsides qui lui sont octroyés sans demander d'augmentation de finances. Effectivement, la ventilation actuelle ne correspond pas au besoin réel de l'ASBL.

Les projets « Soutien à la parentalité - groupe de parole » et « Formation de base pour adultes » représente en termes de financement Contrat de Quartier l'équivalent de 1/2Etp. D'autres personnes travaillent également sur ces projets mais sont financées via d'autres subsides. Ne pouvant cumuler les subsides pour des mêmes emplois, l'ASBL souhaiterait reporter une partie des financements prévu actuellement en frais de personnel vers des frais de fonctionnement.

L'ASBL estime que le temps de travail de la personne financée par le Contrat de Quartier peut se répartir en 15% « Soutien à la parentalité » et 85% « Formation de base pour adultes ». Partant de ce constat, la proposition de ventilation pour ce projet serait :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	20.000,00
Fonctionnement	500,00	500,00	500,00	500,00	2.000,00
TOTAL	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	22.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	3.600,00	3.600,00	2.500,00	9.700,00
Fonctionnement	0,00	4.100,00	4.100,00	4.100,00	12.300,00
TOTAL	0,00	7.700,00	7.700,00	6.600,00	22.000,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

6. Opération 5.3 : RESUs – Récupérateurs Extérieurs de Seringues Usagées

6.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL TRANSIT.

6.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit l'implantation dans le quartier de cinq boîtes RESUs (Récupérateurs Extérieurs de Seringues Usagées). Le RESU est un dispositif permettant aux utilisateurs de drogues de se débarrasser aisément, 24h/24 et de façon sûre des seringues usagées. Le dispositif est également destiné aux habitants du quartier qui auraient trouvé une seringue usagée et voudraient dès lors s'en débarrasser.

Parallèlement, le projet prévoit un travail de sensibilisation et d'information réalisé par des intervenants de terrain et soutenu par les éducateurs de rue ainsi que par d'autres acteurs sociaux du quartier.

6.3. Proposition de modification de programme :

Ce projet ne demande pas une modification proprement dite mais plutôt un ajustement suite à un constat :

- Après quelques mois de travail de terrain, les éducateurs de rue et les coordinateurs l'ASBL Transit se sont rendu compte que le quartier Masui connaît bien des problèmes de toxicomanie dans le quartier mais que le public des usagers de drogues « injecteurs », concerné par cette opération, était finalement fort peu présent dans le quartier Masui et aux alentours.
- Il semble donc plus intéressant à l'ASBL Transit d'élargir leur aide à l'ensemble des usagers de drogue qu'ils soient injecteurs ou non, plutôt que de concentrer leur travail de prévention aux seuls usagers consommant par voie intraveineuse.
- D'autre part, l'ASBL à constater auprès que leur public cible qu'il y avait une réelle demande pour un accompagnement social en rue, ce qui va bien au-delà de la mission principale de l'ASBL Transit orientée sur la réduction des risques sanitaires liés à l'usage de drogues.

Concrètement, cette adaptation de mission consisterait à élargir leur aide à l'ensemble des usagers de drogue du quartier et offrir à ces usagers un accompagnement dans leur démarche sociale et administrative en plus de leur mission classique visant la réduction des risques.

La mission ainsi redéfinie consisterait à assurer à la fois :

- un accompagnement depuis la rue vers les centres d'accueils et d'hébergements spécialisés dans les problèmes d'assuétudes ou vers les services socio-administratifs ;
- un accompagnement pour la personne séjournant dans les centres d'accueil situés dans le quartier Masui vers ces mêmes services socio-administratifs.

Ces accompagnements se feront par l'éducateur engagé à plein temps pour le projet.

L'implantation de boitiers RESU, qui concerne un montant que de 2.268,75€ sur un budget d'environ 128.000€, sera donc réévalué en fonction du besoin. Actuellement, l'éducateur se déplace dans le quartier avec des petits containers, ce qui a première vue semble socialement plus intéressant que de simplement planter quelques RESU dans le quartier.

En termes de financement, une petite augmentation de 5.000,00 € a été ajoutée au montant du dossier de base afin de permettre à l'ASBL de mettre en place un projet de potager au sein de leur centre.

Ce potager permettra de sensibiliser les personnes fréquentant le centre à la culture potagère. Des ateliers (cuisine, découverte nature,...) tournant autour de ce potager pourront également être mis en place.

D'autre part, une re-ventilation des subsides non consommés la première année serait souhaitée.

Voici la ventilation demandée :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	2.268,75				2.268,75
Personnel	30.680,00	30.680,00	30.680,00	33.703,00	125.743,00
Fonctionnement					0,00
TOTAL	32.948,75	30.680,00	30.680,00	33.703,00	128.011,75
Part communale	16.474,38	15.340,00	15.340,00	16.851,50	64.005,88
Part régionale	16.474,38	15.340,00	15.340,00	16.851,50	64.005,88

Ventilation actuelle du dossier de base.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	2.268,75	5.000,00	0,00	7.268,75
Personnel	3.541,80	40.733,73	40.733,73	40.733,74	125.743,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3.541,80	43.002,48	40.733,73	40.733,74	133.011,75
Part communale	1.770,90	21.501,24	20.366,87	20.366,87	66.205,88
Part régionale	1.770,90	21.501,24	20.366,87	20.366,87	66.505,88

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

7. Opération 5.3.B : Rénovation de la salle polyvalente du Centre Transit.

7.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL TRANSIT.

7.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit la rénovation et le réaménagement d'une salle de 156 m² destinée à un usage polyvalent. Il comprend la rénovation des murs et du sol ainsi que l'amélioration de l'éclairage et l'ameublement de la pièce, pour accueillir diverses activités.

7.3. Proposition de modification de programme :

Cette opération est réalisée et ne prévoit donc pas de modification.

8. Opération 5.4 : Propreté publique.

8.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Ville de Bruxelles, cellule propreté publique du Département Travaux de voirie.

8.2. Objectif du dossier de base :

- Améliorer l'image du quartier ainsi que le sentiment de sécurité et de bien-être pour les habitants.
- Conscientiser et responsabiliser les habitants au respect de l'espace public pour modifier leurs comportements.
- Permettre, grâce aux formations, à des jeunes issus du quartier d'accéder à un emploi stable au sein de l'administration ou au niveau du privé.
- Mettre en place une structure d'encadrement et de formation permanente ayant pour objectif le nettoyage du quartier.

8.3. Proposition de modification de programme

Pas de modification envisagée pour ce projet financé 100% Ville de Bruxelles.

9. Opération 5.5 : Fête annuelle du Contrat de Quartier durable.

9.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL BRAVVO.

9.2. Objectif du dossier de base :

La fête de quartier doit :

- éroder certains préjugés grâce à la rencontre des habitants de cultures différentes dans une ambiance conviviale ;
- valoriser le savoir-faire des habitants par leur contribution directe à la fête (spécialité culinaire par exemple) ;
- informer et impliquer les habitants dans l'évolution du Contrat de quartier ;
- ouvrir le quartier vers l'extérieur ;

9.3. Proposition de modification de programme :

Dans le cas où un(e) responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de gestion de l'antenne serait engagé(e), cette personne reprendrait l'organisation de la fête annuelle du Contrat de Quartier Durable Masui.

Aucune modification budgétaire n'est prévue pour ce projet.

10. Opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable Masui.

10.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par la cellule CAR de la Ville de Bruxelles.

10.2. Objectif du dossier de base :

Le projet de l'antenne du Contrat de Quartier Durable Masui vise à renforcer l'ensemble des projets sociaux mis en place dans le cadre du Contrat de Quartier en donnant aux partenaires sociaux des locaux au sein du quartier, renforçant ainsi leur visibilité dans le quartier et permettant de toucher au mieux le public ciblé.

L'antenne vise également à renforcer la participation des habitants lors de l'élaboration des différents projets immobiliers. Dans ce sens l'antenne renforcera également l'ensemble des projets de construction.

Les objectifs de cette antenne de quartier sont :

- Ancrer la coordination du Contrat de Quartier sur le terrain et lui conférer une bonne visibilité ;
- Améliorer la communication au sujet des différents projets du Contrat de Quartier ;
- Favoriser les synergies entre différents acteurs et projets ;
- Optimiser l'occupation des locaux et réaliser des économies d'échelle ;

- Toucher et informer le plus de monde possible au sein du quartier ;
- Permettre aux partenaires sociaux d'être présents dans le quartier ;
- Faciliter l'accès aux riverains tant à l'info, qu'aux activités qui leurs sont proposées ;

N'ayant pas trouvé de locaux suffisamment grands dans le quartier, pour le budget prévu, il a été choisi de faire placer des locaux préfabriqués sur un terrain de la Ville au cœur du quartier le long du futur « Pôle Senne ». Ces locaux sont utilisés tant comme bureau que comme lieu de rencontre du public.

L'antenne est également utilisée pour la mise en place des commissions de quartier et des assemblées générales, ainsi que pour d'autres séances d'information tout publique.

10.3. Proposition de modification de programme

Aucune modification directe n'est à prévoir pour ce projet. Les montants financiers prévus seront suffisants.

Par contre, la Cellule CAR souhaiterait qu'un gestionnaire d'antenne et chargé du suivi des actions économiques soit engagé afin de faire la gestion des lieux, la coordination des différents projets y prenant place,...

Effectivement, la plupart des partenaires n'ayant pas de locaux dans le quartier, cette antenne revêt une importance fondamentale pour de nombreux projets sociaux. Beaucoup de partenaires sont donc présents et utilisent les lieux comme bureau ou pour leurs permanences mais aussi pour la mise en place d'activités.

Cette antenne de quartier reprend donc de nombreux partenaires :

- Convivence pour leurs permanences info primes,
- La Mission Locale de la Ville de Bruxelles, qui utilise l'antenne comme bureau et pour les formations,
- La Maison de l'emploi et de la formation, pour leurs permanences ;
- Les éducateurs de rue pour leurs rencontres du public ;
- L'Agent de Développement Interculturel, comme bureau et pour ses activités (cours alfa, comité d'habitants,...) ;
- Le coordinateur propreté, comme bureau et pour ses permanences et activités ;
- L'agent chargé de la mise en place des potagers, comme bureau et pour ses activités ;
- Le chef de projet Masui pour ses permanences ;
- Prochainement, les responsables du projet des petits boulots comme bureau et pour leur activité ;
- ...

A tout ceci s'ajoutent : les réunions de coordination avec les partenaires, les réunions de travail et de chantier, les réunions d'informations, les réunions CoQ et AG,...

De plus, l'antenne est localisée à la fois dans un lieu très intéressante au cœur du quartier et au centre des futurs projets du Contrat de Quartier, mais hors des regards et d'un bon contrôle social. De ce fait l'antenne subit de nombreuses petites dégradations et effractions, qui demandent un suivi intensif et sans relâche.

En conclusion, la gestion de tout ce monde, la coordination de toutes ces activités ainsi que la gestion du bâtiment lui-même prend un temps important au chef de projet qu'il ne peut passer à autre chose.

Cette antenne est une antenne très importante pour la réussite du volet social du Contrat de Quartier. Elle est également la seule de tous les contrats de quartiers de la ville de Bruxelles récents et en cours qui concerne autant de partenaires et autant d'activités.

C'est également la seule qui ne reprend pas de responsable d'antenne autre que le chef de projet.

C'est pourquoi nous introduisons ci-après une nouvelle fiche projet : pour l'engagement d'un(e) responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la gestion de l'antenne.

11. Opération 5.6.B : Responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la gestion de l'antenne.

11.1. Porteur du projet :

Ce projet sera porté par la cellule CAR de la Ville de Bruxelles.

11.2. Constat :

Voir point relatif à l'opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable.

11.3. Description du projet :

Engagement d'un(e) responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la mise en place d'un dispositif de communication et de participation au service du programme de revitalisation de quartier visant à impliquer les publics les plus divers et variés.

Cette personne serait également chargée de la gestion de l'antenne du Contrat de Quartier comme stipulé dans le point relatif à l'opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable Masui. Elle sera également en charge d'organiser des événements sur l'espace public, réalisation de petits projets visant à renforcer la visibilité du Contrat de Quartier et à stimuler l'implication des acteurs et des habitants du quartier.

11.4. Objectif de l'opération :

- Garantir le suivi, la coordination, la cohérence et une bonne mise en œuvre des opérations socioéconomiques ;
- Garantir le bon fonctionnement, la bonne visibilité de l'antenne de quartier et la bonne mise en place des projets au sein de cette antenne ;
- Assurer l'animation et la participation des rencontres prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ;
- Promouvoir le Contrat de Quartier et ses projets auprès de la population ;
- ...

11.5. Estimation budgétaire :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	0,00	48.000,00	48.000,00	96.000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	10.000,00	10.000,00	20.000,00
TOTAL	0,00	0,00	72.500,00	70.000,00	116.000,00

Ce projet aurait donc besoin d'un financement de 116.000€.

Insertion socio-professionnelle

1. Opération 6.1 : Petits Boulots du Quartier du Nord.

1.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Bravvo

1.2. Objectif du dossier de base :

Le projet « Petits Boulots » est un projet d'accompagnement des jeunes les plus vulnérables vers l'autonomie, la réinsertion scolaire ou la préparation au marché de l'emploi.

Concrètement, le projet permet à ce public :

- de prester des travaux d'utilité collective contre un défraiement journalier, avec un encadrement social ;
- de suivre quatre modules de formation par mois, sous forme de « cours pro » (connaissance de la filière et du savoir-faire qui lui sont associés) ou de formation au projet ;
- de bénéficier d'un suivi individualisé par l'équipe du projet : tous les mois, le jeune rencontre deux encadrants qui retracent son évolution au sein du projet, mais fait aussi le point sur sa situation scolaire ou de demande d'emploi, propose des pistes de travail sur soi ou avec les autres et soutient le jeune dans ses projets de formation et de développement.

Si un jeune souhaite créer son entreprise, le projet Petits Boulots, dans sa branche pépinière à projets, peut l'accompagner dans le montage d'un projet d'entreprise d'économie sociale. Le Projet « Petits Boulots » compte actuellement 72 jeunes inscrits, garçons et filles de 15 à 25 ans.

Le Contrat de Quartier donne l'occasion de consolider et d'élargir le projet afin de toucher davantage les jeunes étudiants ou demandeurs d'emploi habitant le Vieux quartier. Ce projet sera développé grâce à l'engagement à mi-temps d'un coordinateur de projet (niveau B) et d'un accompagnateur de chantier (niveau C, avec expérience) pour :

- mobiliser et encadrer les jeunes ;
- démarcher pour trouver de nouveaux chantiers ;
- suivre sur chantier les jeunes inscrits au projet ;
- étudier la faisabilité de la création de mini entreprises coopératives.

1.3. Proposition de modification de programme

1.3.1. Constat :

Pour des raisons structurelles et juridiques, le projet des Petits Boulots du Quartier Nord n'a pas pu se mettre en place comme prévu. C'est pourquoi l'ASBL Bravvo souhaite adapter cette fiche projet afin de pouvoir mettre en place ce projet.

1.3.2. Description du projet :

L'ASBL Bravvo souhaite proposer une reprise du projet sous une autre dénomination (Projet Vista) afin de bien distinguer ce nouveau projet de ceux qui existent déjà (à Rempart des moines notamment) et aussi tenir compte des évolutions du projet (bien le distinguer des Petits boulots du quartier Nord qui existe déjà).

Les chantiers collectifs et d'aide aux personnes seront maintenus, mais à considérer comme un moyen d'accroche pour le public cible. Le projet s'articulera autour de l'accroche et l'orientation scolaire ainsi que de la formation.

Les partenaires potentiels sont internes à Bravvo : Nota Bene, les éducateurs de rue, le CJ Locomotive,...

L'asbl souhaite toucher un groupe cible de 20 jeunes (maximum) de 15 à 20 ans.

1.3.3. Estimation budgétaire :

Le dossier de base prévoyait pour l'opération 6.1 : Petits Boulots du Quartier du Nord un montant de 200.000,00€.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	5.000,00			0,00	5.000,00
Personnel	40.000,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00	160.000,00
Fonctionnement	5.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	35.000,00
TOTAL	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	200.000,00
Part communale	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	100.000,00
Part régionale	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	100.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Il est proposé de doubler les moyens au cours des deux dernières années afin de démarrer plus rapidement le projet et d'arriver après deux ans à un résultat similaire à celui que nous aurions via le projet des petits boulots.

La répartition budgétaire souhaitée est la suivante :

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	713,30	0,00	5.000,00	2.000,00	7.713,30
Personnel	0,00	0,00	54.550,00	54.550,00	109.100,00
Fonctionnement	266,07	0,00	27.910,32	30.010,31	32.286,70
TOTAL	979,37	0,00	87.460,32	86.560,31	175.000,00
Part communale	489,69	0,00	43.730,16	43.280,16	87.500,00
Part régionale	489,69	0,00	43.730,16	43.280,16	87.500,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

L'adaptation de ce projet permet de réaffecter un montant de 25.000,00 € à d'autres projets.

2. Opération 6.2 : Formation plafonneur-façadier construction durable.

2.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles Ville.

2.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit une formation qualifiante de plafonneur-façadier dans les constructions durables.

La formation mettra l'accent sur l'utilisation de matériaux écologiques. Elle favorisera également des rencontres intergénérationnelles en sélectionnant des personnes de moins de 25 ans et d'autres de plus de 40 ans. Afin d'augmenter les chances à l'emploi des plus de 40 ans, une formation au tutorat leur sera proposée en fin de formation. Après la préformation et en vue de l'apprentissage en entreprise, les stagiaires auront l'occasion de participer à un module « Latitude nord » (voir opération « Latitude Nord).

Le programme de la formation comprend une préformation de 2 mois suivie d'une formation de 6 mois avec un apprentissage des techniques et matériaux écologiques propres à l'isolation (10 jours ouvrables de théorie intensive suivie par 5 mois ½ de formation par le travail). La formation pratique se fera en entreprise à raison de deux élèves par entreprise, chacun parrainé par un ouvrier salarié (cinq entreprises au total). Les entreprises pourront bénéficier de différents incitants tels que le FPI, la clause sociale ou la prime de tutorat.

Les personnes en formation seront autant que possible partie prenante de la rénovation de leur quartier. Mais cette participation directe ne prendra forme que si les entreprises partenaires de la formation sont situées sur le périmètre. Cependant, des entreprises situées hors du périmètre seront également sollicitées afin d'augmenter la faisabilité du projet pédagogique.

Le projet doit permettre de :

- créer dans le quartier une offre de formation riche en débouchés et destinée en priorité à ses habitants ;
- augmenter les chances d'accès à l'emploi des stagiaires par le moyen d'un travail sur leurs savoirs-être professionnels ;
- fournir du personnel formé et motivé aux chantiers de construction et de rénovation du quartier ;
- développer les projets durables dans le domaine de la construction ;
- diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées ;
- améliorer le contact entre les chercheurs d'emploi du quartier et les acteurs locaux de la formation et de la mise à l'emploi ;

2.3. Proposition de modification de programme

2.3.1. Constat :

Dans le cadre de la préparation de la mise en place de ce projet, la Mission Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles a mis en évidence plusieurs contraintes difficilement contournable pour la mise en place de ce projet.

Tout d'abord, le projet prévoit après une phase de préformation, une formation de 6 mois avec un apprentissage des techniques et matériaux écologiques propres à l'isolation. Cette formation doit donc se faire en entreprise car la Mission Locale n'a pas de numéro d'entreprise pour ce genre de formation, il faut donc pouvoir trouver suffisamment d'entreprise pour le nombre de personne en formation.

D'autre part, si on veut mettre en place cette formation en entreprise dans le quartier, il faudrait trouver suffisamment de propriétaires qui souhaitent transformer leur façade, via une entreprise agréée.

Ensuite, les rénovations de façade d'une telle manière, doivent recourir à une demande de permis ce qui allongerait encore la procédure.

La Mission Locale a donc choisi de ne plus porter ce projet qui leur semble vouer à l'échec et de proposer un nouveau projet établi sur base d'un constat et de demande du quartier.

2.3.2. Description du projet :

Le quartier Masui, comme l'ensemble du quartier Nord, dont il fait partie, n'est pas connu pour ses espaces verts et la biodiversité qui en résulte. Or, le CDQ prévoit un projet de rénovation d'un parc ainsi que les terrains inoccupés du périmètre. Lié à cela, il existe un potentiel pour les métiers du jardinage sur le marché de l'emploi, dans la Région. Ceci vaut entre autre au niveau des communes dont le personnel jardinier est vieillissant et est progressivement remplacé.

Dans ce contexte et dans le cadre d'un Contrat de Quartier durable, la Mission Locale a relevé l'intérêt de mettre en place un projet de formation qualifiante ayant pour objectif la mise à l'emploi. Les personnes en formation seraient autant que possible partie prenante de l'embellissement de leur quartier. S'il vient à manquer d'espaces verts dans le quartier, nous formerons les stagiaires dans des espaces disponibles et praticables en dehors du périmètre.

Les bénéficiaires de la formation apprendront les techniques d'horticulture écologique dans un souci de cohérence afin d'être formé à ce que l'horticulture fait de mieux ; tout profit pour la recherche d'emploi, en fin de parcours.

Ce projet s'adresse à des chercheurs d'emploi du quartier qui sont en fracture sociale. En leur proposant une formation riche en termes de débouchés, ce projet a l'ambition de diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées. Les enjeux environnementaux vont de pair avec un défi social.

La Mission Locale pour l'Emploi joue le rôle de coordinateur de la filière en amont et en aval. Elle assurera la promotion de l'action auprès du public cible et auprès des opérateurs du CdQD qui, alors, pourront jouer un rôle de relais. Elle procédera à une Détermination Ciblée (DC) de 7 jours animée par notre équipe et ce, afin de s'assurer une sélection des plus pointues.

Ensuite, aux vues des caractéristiques du public local, les personnes sélectionnées bénéficieront d'une préformation d'une durée de 3 mois. Celle-ci sera assurée la Chôm'Hier

(avec qui nous collaborons régulièrement depuis de nombreuses années). La préformation consistera en une remise à niveau des savoirs de base (français, mathématiques, savoirs-faires comportementaux) et sera axée sur le métier de jardinier. Ceci permettra une juste transition vers la formation de jardiner, à proprement parler.

La formation sera quant à elle assurée par Eco Innovation. Elle dure 6 mois (80% de cours pratiques et 20% de cours théoriques) et est suivie par un stage d'1 mois dans des entreprises du secteur, avec un suivi pédagogique par Eco Innovation.

En fin de filière, le service Job coaching de la Mission Locale pour l'Emploi accompagnera les chercheurs d'emploi, désormais qualifiés, dans leurs recherches d'emploi.

2.3.3. Résultats envisagés :

- Travail des aptitudes sociales et comportementales via la préformation (entre autres choses) ;
- Mise à l'emploi de stagiaires dans le secteur privé et public demandeur de jardiniers;

La Mission Locale souhaite atteindre un taux de mise à l'emploi de 70 à 80 % des stagiaires qui iront au bout du processus.

2.3.4. Impacts attendus :

- Formation et mise à l'emploi d'habitants inoccupés du quartier.
- Embellissement du quartier Masui par ses habitants.
- Travail des aptitudes sociales et comportementales.

La Mission Locale espère par ce biais permettre à des demandeurs d'emploi du quartier de trouver un emploi. Ce projet a pour but aussi de fournir du personnel formé et motivé aux entreprises privées et les services publics d'entretien d'espace verts.

2.3.5. Méthode d'évaluation envisagée :

L'évaluation se fera à deux niveaux ; l'évaluation des bénéficiaires et l'évaluation du projet. A la fin de chaque étape de la filière (Détermination ciblée, préformation et formation) les bénéficiaires seront évalués quant à leurs capacités à poursuivre la filière.

Le projet en soi sera concrétisé par des partenaires compétents impliqués ensemble dans la mise en place d'un programme cohérent de qualité. La Mission Locale pour l'Emploi assurera un suivi constant du bon déroulement de l'action et procédera à une évaluation périodique de la filière (à la fin de chaque étape).

Enfin, Bien que dans la cadre du Contrat de Quartier le projet ne fait l'objet que d'un seul module (un seul groupe de 10 bénéficiaires), nous souhaitons effectuer une sérieuse évaluation du projet à la fin de celui-ci en impliquant les partenaires, et ce, afin d'améliorer continuellement nos méthodes de travail et, peut-être, envisager de futures collaborations fructueuses avec les partenaires compétent choisis dans le cadre de cette action.

2.3.6. Estimation budgétaire :

Le dossier de base prévoyait un budget de 311.000€ pour l'opération 6.2 – Formation plafonneur-façadier construction durable qui est donc à réaffecter.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	1.500,00	10.000,00	11.500,00
Personnel	0,00	0,00	117.000,00	115.000,00	232.000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	25.500,00	42.000,00	67.500,00
TOTAL	0,00	0,00	144.000,00	167.000,00	311.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Ce nouveau Projet de formation de jardinier polyvalent / Horticulture Ecologique aurait besoin d'un financement de 156.830,00€. Il reste donc une somme de 154.170,00€ qui pourrait être réinvesti dans la prolongation du projet Imp'Act de la MEF.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	11.500,00	11.500,00
Personnel	0,00	0,00	4.000,00	122.890,00	126.890,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	18.440,00	18.440,00
TOTAL	0,00	0,00	4.000,00	152.830,00	156.830,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

3. Opération 6.3 : Formation d'auxiliaires de l'enfance.

3.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles Ville.

3.2. Objectif du dossier de base :

- Créer dans le quartier une offre de formation riche en débouchés et destinée en priorité à ses habitants ;
- Former 12 auxiliaires d'enfance habitant le Vieux quartier Nord ;
- Aider les 12 stagiaires à développer leurs aptitudes sociales et comportementales ;
- Créer une filière petite enfance ;
- Fournir du personnel formé et motivé aux projets de structures d'accueil de la petite enfance qui vont être créés ou renforcés dans le périmètre ;
- Diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées ;
- Amener les chercheurs d'emploi du quartier à participer aux formations et bénéficier des dispositifs mis à l'emploi existants.

3.3. Proposition de modification de programme

Il n'y a pas de modification de prévue pour ce projet.

4. Opération 6.4 : Latitude Nord.

4.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles Ville.

4.2. Objectif du dossier de base :

- Développer chez les chercheurs d'emploi une image positive d'eux-mêmes ;
- Aider les stagiaires à identifier et développer des « attitudes » favorables à la l'accès à l'emploi et le maintien de l'emploi ;
- Diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées ;
- Amener les chercheurs d'emploi du quartier à participer aux formations et à bénéficier des dispositifs de mise à l'emploi existants ;
- Améliorer l'image des jeunes du quartier et contribuer à une forme de décloisonnement des différentes communautés dans le quartier.

4.3. Proposition de modification de programme :

Il n'y a pas de modification de prévue pour ce projet.

5. Opération 6.5 : IMP'ACT.

5.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bruxelles-Ville.

5.2. Objectif de l'opération :

Le projet prévoit l'engagement d'un chargé de projet pour mettre en place le projet, faire le lien entre la troupe de théâtre action, le public et l'accompagnateur. Il recueille la parole des concernés, la compile et fera, en fin de projet, des recommandations. La troupe de théâtre action qui met en place les stages de théâtre action, est garant de la méthodologie.

Le projet envisage également la collaboration avec des partenaires de terrain (à déterminer) qui feront le lien avec le public, accompagneront le jeune avant, pendant et après le stage. Le projet comprend 4 stages de théâtre action/an, chacun touchant en moyenne 12 jeunes chercheurs d'emploi et l'organisation au minimum d'une représentation théâtrale annuelle avec les participants. Il couvre également une publication reprenant l'ensemble des constats et pistes de solutions suite à l'ensemble du projet.

5.3. Proposition de modification de programme

Ce projet n'était prévu que pour les deux premières années du Contrat de Quartier Durable Masui. La Maison de l'Emploi et de la Formation de Bruxelles-Ville souhaiterait prolonger ce projet.

Pour ce faire, elle pourrait bénéficier de la somme non consommée dans le cadre de la modification de l'opération 6.2 : Formation plafonneur-façadier construction durable à savoir : 154.170,00€.

Voici les tableaux financiers du projet Imp'Act à ce sujet :

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	11.250,00	0,00	0,00	0,00	11.250,00
Personnel	90.340,00	91.934,00	23.308,00	0,00	205.582,00
Fonctionnement	14.700,00	13.006,00	5.462,00	0,00	33.168,00
TOTAL	116.290,00	104.940,00	28.770,00	0,00	250.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	3.653,52	0,00	0,00	0,00	3.653,52
Personnel	90.005,83	91.934,00	91.934,00	52.255,17	326.129,00
Fonctionnement	20.767,50	19.996,98	19.449,00	14.174,00	74.387,48
TOTAL	114.426,85	111.930,98	106.108,00	66.429,17	404.170,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

Formation

1. Opération 7.1 : Formation de base pour adultes.

1.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Swinnen.

1.2. Objectif du dossier de base :

Le projet de « Formation de base pour adultes » consiste à mettre en place un module de formation comprenant trois entrées :

- la formation intensive en français, calcul et informatique ;
- la sensibilisation à la « citoyenneté » ;
- l'accompagnement individuel.

Ce module de formation vise à permettre à un adulte d'atteindre un niveau de connaissance du français (oral et écrit) et en calcul correspondant à celui du CEB et d'acquérir des connaissances suffisantes pour pouvoir suivre une formation qualifiante.

1.3. Proposition de modification de programme

Ce projet ne demande pas à être modifié.

Toutefois, pour des questions d'organisation interne, l'ASBL Swinnen souhaiterait pouvoir ventiler différemment les subsides qui lui sont octroyés sans demander d'augmentation de finance. Effectivement, la ventilation actuelle ne correspond pas au besoin réel de l'ASBL.

Les projets « Soutien à la parentalité - groupe de parole » et « Formation de base pour adultes » représente en termes de financement Contrat de Quartier l'équivalent de 1/2Etp. D'autres personnes travaillent également sur ces projets mais sont financées via d'autres subsides. Ne pouvant cumuler les subsides pour des mêmes emplois, l'ASBL souhaiterait reporter une partie des financements prévus actuellement en frais de personnel vers des frais de fonctionnement.

L'ASBL estime que le temps de travail de la personne financée par le Contrat de Quartier peut se répartir en 15% « Soutien à la parentalité » et 85% « Formation de base pour adultes » partant de ce constat, la proposition de ventilation pour ce projet serait la suivante :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	16.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00	64.000,00
Fonctionnement	250,00	250,00	250,00	250,00	1.000,00
TOTAL	16.250,00	16.250,00	16.250,00	16.250,00	65.000,00

Ventilation actuelle du dossier de base.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	7.559,08	20.400,00	20.400,00	13.940,92	62.300,00
Fonctionnement	490,00	740,00	740,00	730,00	2.700,00
TOTAL	8.049,08	21.140,00	21.140,00	14.670,92	65.000,00
Part communale	4.024,54	10.570,00	10.570,00	7.335,46	32.500,00
Part régionale	4.024,54	10.570,00	10.570,00	7.335,46	32.500,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

2. Opération 7.2 : Soutien scolaire ados.

2.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Bravvo.

2.2. Objectif du dossier de base :

- faire prendre conscience aux jeunes de leurs potentialités ;
- leur apprendre à être responsables et les rendre acteurs de leurs projets, de leur parcours scolaire et de leur évolution sociale par l'acquisition d'outils et de méthodes de travail ;
- (re)mobiliser les parents dans la scolarité de leur enfant par une communication active en phase avec la réalité scolaire, familiale et individuelle ;
- favoriser la participation des acteurs autour du projet scolaire du jeune dans une dynamique acceptée et acceptable pour le jeune ;
- soutenir et maintenir le jeune dans sa (re)mise à niveau scolaire ;
- apporter des réponses appropriées et cohérentes au bénéfice des jeunes par un travail en réseau avec les différents partenaires (parents, enseignants, médiateurs scolaires, ...).

2.3. Proposition de modification de programme

Ce projet ne demande pas de modification.

Réserve

1. Opération 8.1 : Ateliers et bureaux des grands évènements.

1.1. Objectif du dossier de base :

Le bâtiment de la SCNB au bout de la rue Masui remplit un rôle non négligeable d'articulation urbaine entre cette rue, la place du même nom et la rue Pavillon.

L'opération porte sur la rénovation et l'extension du bâtiment existant en vue d'y aménager des ateliers et des dépôts en lien avec la formation socio-professionnelle d'une part et des besoins de la ville de Bruxelles stockage de matériel lié aux grands évènements d'autre part.

1.2. Proposition de modification de programme

Le bâtiment ayant été démoli et les finances du Contrat de Quartier ne permettant pas une nouvelle opération à cet endroit le projet n'a plus de raison d'être.

A titre d'information, la SDRB serait en négociation avec Infrabel pour valoriser ce terrain et restructurer la place Masui.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1. Opération 1.1 A, B et C : 12-18 Rue de l'Eclusier Cogge

1.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est le Département de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles en partenariat avec le Département de l'instruction publique et l'ASBL Bravvo.

1.2. Objectif du dossier de base :

- Extension de l'école maternelle Cogge, 100 places supplémentaires.
- Salle de gymnastique et espace polyvalent.
- Maison des Acteurs et des Initiatives de cohésion Sociale Nord (MAISoN).

1.3. Proposition de modification

Programme :

- empiètement du complexe sur une partie de la zone réservée par le dossier de base à l'élargissement du parc de la Senne est nécessaire ;
- rénovation du bâtiment existant est incontournable ;

Budget :

- budget du dossier de base : 5.737.663,91 € ;
- **estimation modification de programme : 8.728.118,55 €.**

Pour rappel, les budgets liés à la part école (5.934.993,71€) sont à charge de la Ville hors contrat de quartier.

2. Opération 1.2 A et B : 29-31 Rue de l'éclusier Cogge

2.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est le Département de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles en partenariat avec le Département de l'instruction publique et l'ASBL Bravvo.

2.2. Objectif du dossier de base :

- Extension de l'école maternelle Cogge, 100 places supplémentaires.
- Salle de gymnastique et espace polyvalent.
- Maison des Acteurs et des Initiatives de cohésion Sociale Nord (MAISoN).

2.3. Proposition de modification

Programme :

En termes de programmation, l'ASBL Bravvo qui devait, via un partenaire, s'occuper de la gestion des studios supervisés ne pourra finalement pas le faire.

Ce sera donc la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles qui reprendra en gestion ces studios mais nous ne savons pas actuellement s'ils resteront sous l'appellation « supervisés ».

Budget :

- Budget acquisition du dossier de base : 248.250 €
- **Budget acquisition selon receveur : 583.380 €.**

Budget total du dossier de base : 3.169.619,00 €.

Estimation modification de programme : 3.504.749,00 €.

3. Opération 1.3 A et B : Bloemenkrans

3.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

3.2. Objectif du dossier de base :

Il s'agit d'une opération d'acquisition/revente de deux terrains en vue de :

- Bloemenkrans I : l'extension de l'ensemble des logements existants.
- Bloemenkrans II : la construction de 8 logements + rez commercial.

3.1. Proposition de modification

Programme :

- Abandon de la programmation actuelle et de l'extension de l'aile du Bloemenkrans ;
- Nouvelle programmation pour un bâtiment à front de rue Chaussée d'Anvers sur base de l'étude de la Région, à savoir la création de 13 à 16 appartements devant comprendre un total de 29 à 32 chambres.

Budget :

- Le montant total de cette opération passe de 1.344.568,00€ à 875.818,00 € ;
- D'autre part, la revente de ces terrains passe de 1.331.250,00€ à 500.000,00€.

De la diminution du prix d'acquisition et de la diminution du prix de vente résulte un « manque à gagner » de pour la Ville de Bruxelles de 362.500,00€.

4. Opération 1.4 : 96, rue Masui

4.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

4.2. Objectif du dossier de base :

Ce projet prévoit l'acquisition de terrain et construction de 9 logements (783 m2) avec rez commercial (300 m2).

4.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

- Pas de modification prévue au niveau du programme de cette opération.

Budget :

- Budget acquisition du dossier de base : 530.100,00 €.
- **Budget acquisition modifié : 735.000,00 €.**

Budget total du dossier de base : 2.567.421,00 €.

Estimation modification de programme : 2.772.321,00 €.

5. Opération 1.5 : 15, rue de l'éclusier Cogge

5.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département urbanisme de la Ville de Bruxelles.

5.2. Objectif du dossier de base :

L'opération consiste en une acquisition/revente d'un bien en vue de la construction d'une maison citoyenne.

5.3. Proposition de modification :

Programme / Budget :

Ce bien a été vendu en vente publique en 2011. La Ville de Bruxelles s'est porté acquéreur pour ce bien mais les surenchères lors du second tour ont largement dépassés le budget du Contrat de Quartier prévu à cet effet.

Nous proposons d'abandonner cette opération.

L'abandon de cette opération permet de réaffecter 90.205,00€ à une autre opération.

6. Opération 1.6 A, B et C : Système d'accès alternatif à la propriété – 116/118, rue Masui.

6.1. Porteur du projet :

Ces projets sont portés par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

6.2. Objectif du dossier de base :

Le projet promeut un système alternatif d'accès à la propriété dans l'esprit des Community land trust (CLT).

Ce projet se décompose en trois actions :

- Acquisition d'un immeuble industriel et viabilisation en vue de la création de 19 logements ;
- Expertise au montage de projet de système d'accès alternatif à la propriété ;
- Accompagnement du projet de système alternatif d'accès à la propriété ;

6.3. Proposition de modification de programme :

Programme / Budget :

L'acquisition de la totalité de la parcelle devrait rester dans le budget prévu.

D'autre part, la Régie prendra à sa charge la rénovation du bâtiment à rue qui n'est actuellement pas concerné par l'opération CLT ce qui implique un cout supplémentaire de 1.472.026,00 € à charge de la Régie.

La possibilité de conserver un rez-de-chaussée commercial est également à la réflexion.

Nous proposons donc d'inclure la partie à rue de ce bâtiment dans le dossier de base du contrat de quartier avec un financement 100% Ville de Bruxelles.

7. Opération 1.7 A : Aménagement du parc de la Senne

7.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par Bruxelles Environnement.

7.2. Objectif du dossier de base :

L'opération porte sur l'aménagement d'un parc public sur tout le long du tracé de la Senne dans le périmètre, entre la rue des Palais et l'avenue de l'Héliport. Le projet englobe l'actuel petit parc de la Reine et les jardins gérés aujourd'hui par l'école de l'Allée Verte entre la rue Masui et l'avenue de l'Héliport.

7.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Dans le cadre de la mise en place du parc, Bruxelles Environnement souhaite prévoir un bâtiment (d'une superficie de 65 m²) pour les gardiens du parc. Le surplus financier sera pris en charge par Bruxelles Environnement.

Budget :

Pas de modification.

8. Opération 1.7.B : Traversée Masui.

8.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département voirie de la Ville de Bruxelles.

8.2. Objectif du dossier de base :

L'opération porte sur l'aménagement local de la rue Masui, afin de relier deux tronçons du parc en toute sécurité.

L'aménagement inclut l'espace de l'entrée des deux tronçons.

8.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

L'aménagement de la traversée Masui sera réalisé sur fond propre hors Contrat de Quartier.

Budget :

Le subside régional de 48.663,00€ pour ce projet est donc réinvestit dans d'autres opérations.

9. Opération 1.7.C : Jardins du nord.

9.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Bravvo en partenariat avec l'ASBL Eco innovation.

9.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit l'aménagement, sur le lit de la Senne, de potagers collectifs.

Les potagers seront aménagés par l'asbl Bravo en collaboration étroite avec les futurs jardiniers amateurs et les habitants : bacs pour plantations hors sol, abris de jardin, ... L'asbl Bravo se chargera ensuite de gérer les potagers (heures d'ouverture, droit d'accès, choix des plantes potagères, ...) toujours dans une dynamique collective et prévoira des animations ouvertes à tous autour des potagers.

Pendant la durée du Contrat de Quartier, avant et pendant l'aménagement du parc, des potagers « provisoires » seront prévus. Les bacs à plantes seront dès lors conçus de manière à pouvoir être déplacés.

9.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

L'ASBL Bravo souhaite laisser la totale gestion à l'ASBL Eco innovation qui est déjà le véritable gestionnaire actuellement.

Budget :

La mise en place du projet jusqu'à maintenant met en avant que le financement de ce projet est sous-évalué.

Effectivement, il n'y a que 18.750,00 euros par années de prévu pour l'engagement d'un mi-temps chargé de la gestion des potagers, de la mise en place de séances d'informations et d'activités avec les habitants du quartier...

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	3.000,00	1.250,00	1.250,00	1.250,00	6.750,00
Personnel	18.750,00	18.750,00	18.750,00	18.750,00	75.000,00
Fonctionnement	4.750,00	4.500,00	4.500,00	4.500,00	18.250,00
TOTAL	26.500,00	24.500,00	24.500,00	24.500,00	100.000,00

Nous proposons donc d'augmenter les budgets voués aux frais de personnel.

Quant aux frais de fonctionnement, ceux-ci peuvent être légèrement diminués pour les années qui restent, les investissements ayant été en grande partie réalisés.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	21.396,80	0,00	0,00	0,00	21.396,80
Personnel	5.153,27	30.000,00	30.000,00	30.000,00	95.153,27
Fonctionnement	0,00	3.449,93	3.500,00	3.500,00	10.449,93
TOTAL	26.550,07	33.449,93	33.500,00	33.500,00	127.000,00

Cette modification engendre une dépense supplémentaire de 27.000,00€.

10. Opérations : 2.1 - Etude de faisabilité urbanistique - parc mixte d'activités Navez et 2.2 - Agent de développement parc mixte d'activités Navez.

10.1. Porteur du projet :

Le porteur de ces projets est la SDRB.

10.2. Objectif du dossier de base :

Le projet vise la réalisation par un bureau d'études compétent en urbanisme et en environnement d'un schéma directeur, de prescriptions urbanistiques, architecturales et environnementales et une charte environnementale.

Il vise également l'engagement d'un agent de développement (cette mission peut également être développée au sein de la SDRB).

10.3. Proposition de modification de programme :

Aucune modification n'est demandée.

11. Opération 3.1 A et B : 178/182 Avenue de la Reine

11.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est le Département de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles en partenariat avec le Département démographie et la Régie Foncière.

11.2. Objectif du dossier de base :

Le projet consiste en l'acquisition d'un terrain vague au numéro 178/182 Avenue de la Reine dans le but d'y construire :

- une crèche pour 36 enfants ;
- 4 logements au-dessus de la crèche.

11.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Au niveau des logements, l'avant-projet amène à une différence entre le dossier de base (450m²) et l'esquisse du bureau d'études Trait (777,48m²) d'environ 327.5m², ce qui engendre une augmentation de budget non négligeable.

Le programme de la crèche a été affiné.

Budget :

Ces deux adaptations de programme engendrent une augmentation financière de 973.628,58 €.

12. Opération 3.2 Immeuble de logements et commerce à l'angle de la chaussée d'Anvers et de l'Allée Verte

12.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

12.2. Objectif du dossier de base :

Acquisition d'un terrain et d'une petite maison en vue de la création d'un immeuble de logements avec rez-de-chaussée commercial à l'angle de la chaussée d'Anvers et de l'Allée verte.

12.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

La petite maison faisant partie de cette opération a été vendue ; elle sera donc retirée de l'opération.

Budget :

Vu la petite taille de cette maison comparé à l'ampleur du projet, nous proposons de ne pas modifier le budget de cette opération.

13. Opération 3.3 A et B : Rue Navez 66-72

13.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.

13.2. Objectif du dossier de base :

Ce projet a pour objectif la rénovation d'un immeuble (66-68) rue Navez et la construction d'un nouvel immeuble sur un terrain appartenant à la Région (70-72).

13.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Retrait de ces opérations du contrat de quartier.

Budget :

Ce retrait permettra de réaffecter 1.800.680,00€ à d'autres opérations (1.008.360,00€ + 792.320,00€).

14. Opération 4.1 : Guichet Primes-Réno.

14.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Convivence.

14.2. Objectif du dossier de base :

La mission consiste à informer et à accompagner les propriétaires du quartier en matière de primes à la rénovation.

Grâce à l'engagement à mi-temps d'un conseiller « rénovation » (architecte), le guichet assure :

- la sensibilisation et l'information des propriétaires au sujet des primes à la rénovation mais aussi plus largement concernant toutes les aides possibles dans le cadre du Contrat de quartier,
- les visites techniques des logements/immeubles afin de déterminer les travaux de rénovation à réaliser,
- l'accompagnement des propriétaires dans l'introduction de leur dossier « primes » et le suivi du dossier.

Cette action sera développée via une permanence à l'Antenne du Contrat de quartier Masui ainsi que via des actions de communication vers les propriétaires du périmètre (folders et affiches, porte à porte, séances d'information collectives, etc.).

14.3. Proposition de modification de programme :

Aucune demande de modification.

15. Opération 4.2 : Rénovation de 40 logements pour leur mise aux normes du Code du Logement.

15.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Projet X.

15.2. Objectif du dossier de base :

Le projet concerne la rénovation de 40 logements privés avec prise en location ou en gestion par le CPAS dont 10 logements exploités par des marchands de sommeil.

15.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

La rénovation des 10 logements exploités par des marchands de sommeil ne sera plus d'application dans ce projet.

Ce projet comprendra donc au final la volonté de rénover 30 logements et non 40.

Budget :

En ce qui concerne les budgets liés à cette opération, deux adaptations sont à prévoir :

- une diminution des budgets liés au poste travaux vu la diminution du nombre de logements ;
- une ventilation des montants liés à ce projet en étalant les frais liés aux travaux sur 6 ans et non 4.

L'adaptation de ce projet permet de réaffecter 175.000,00€ à d'autres projets.

16. Opération 4.3.A Pilotage de l'opération de lutte contre les marchands de sommeil.
--

16.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Projet X.

16.2. Objectif du dossier de base :

Cette opération est complémentaire au projet de rénovation des 10 logements exploités par des marchands de sommeil dans le cadre de l'opération « Rénovation de logements insalubres », portée par projet X (voir Fiche 4.2).

Elle concerne l'engagement à mi-temps d'un chargé de mission pour mener une action-phare de lutte contre les marchands de sommeil dans le quartier. Cette action comprend :

- la mise en place et la coordination d'une cellule regroupant tous les acteurs concernés par la problématique « marchand de sommeil »
- le montage et l'accompagnement de l'opération de rénovation des logements exploités par des marchands de sommeil en ce compris le relogement des locataires exploités.

16.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Il est proposé de commun accord entre les différents partenaires (ProjetX, Région et Ville de Bruxelles) de ne pas poursuivre ce projet.

Budget :

L'abandon de ce projet laisse donc une somme de 145.315,90 € à réaffecter.

17. Opération 4.3.B Guichet salubrité et accompagnement des victimes des marchands de sommeil.

17.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL l'Union des Locataires du Quartier Nord.

17.2. Objectif du dossier de base :

Cette opération comporte deux volets :

- le renforcement des actions menées par l'Union des Locataires du Quartier Nord pour l'amélioration de la salubrité du logement dans le quartier ;
- l'accompagnement des locataires victimes de marchands de sommeil.

Elle concerne l'engagement à mi-temps d'un chargé de mission pour :

- la sensibilisation et l'information des habitants du quartier au sujet des problèmes de salubrité et de marchands de sommeil ;
- l'accompagnement social des locataires du quartier confrontés à une problématique d'insalubrité ;
- l'identification des 10 logements à rénover dans le cadre de l'opération « Marchands de sommeil » ;
- l'accompagnement des victimes de marchands de sommeil dans le cadre de l'opération de 10 logements.

17.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Malgré à l'abandon du projet 4.3.A « Pilotage de l'opération de lutte contre les marchands de sommeil » l'objectif de cette fiche projet reste le même.

Effectivement, cette modification ne change en rien le travail effectué par l'ULQN.

Budget :

Aucune modification budgétaire n'est prévue.

18. Opération 5.1.A Educateurs de rue.

18.1. Porteur du projet :

Cette opération est portée par l'ASBL BRAVVO.

18.2. Objectif du dossier de base :

- Aller à la rencontre des publics en difficulté et en décrochage afin d'établir une relation de confiance ;
- Mettre en place des passerelles vers les espaces jeunes (activités collectives) ;
- Proposer des espaces de construction collective positive ;
- Assurer le suivi individuel des personnes ;
- Entamer la résolution de problématiques individuelles ;
- Aider à la construction et au développement d'un projet personnel ou du projet de vie ;
- Soutenir la dynamique d'accrochage scolaire de l'asbl Bravo dans le quartier ;
- Renforcer le pôle d'assistance sociale du quartier ;
- Orienter le public cible vers les structures adaptées ;
- Favoriser la socialisation du public cible ;
- Développer le travail en réseau.

18.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Aucune modification quant au programme n'est prévue.

Budget :

Une part des subsides liés à ce projet, s'élevant à 109.023,59€ n'a pas été consommée en 2011.

La part de cette somme non consommée concernant les frais :

- de personnel : 94.023,59€ sera donc à réaffecter à un autre projet ;
- de fonctionnement : 5.000,00€ a été re-ventillée sur 2012 et 2013 ;
- de « matériel & investissement » : 10.000,00€ a été postposée à 2012 ;

19. Opération 5.1.B Accueil de la petite enfance.

19.1. Porteur du projet :

Le projet est porté par le Département famille de la Ville de Bruxelles.

19.2. Objectif du dossier de base :

Le projet vise à :

- accompagner préventivement des familles fragilisées vivant sur le territoire du Contrat de quartier, à les aider à améliorer les premières relations parents-enfants et à renforcer le lien social à travers la rencontre de l'autre ;
- permettre une amélioration qualitative des relations au sein des familles et le désamorçage de situations difficiles dans le but de prévenir d'autres difficultés par la suite ;

- participer à la reconstruction de liens sociaux, à l'appropriation par les habitants du quartier de structures et services mis à leur disposition ;

19.3. Proposition de modification de programme :

Ce projet n'est pas concerné par la modification de programme.

20. Opération 5.2.A : Agent de développement interculturel (ADI)

20.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL BRAVVO.

20.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit l'engagement d'un agent de développement interculturel à temps plein ayant pour missions :

- le montage d'un projet cohérent et complet visant l'intégration des primo-arrivants et la promotion du vivre ensemble dans le quartier. Le projet à l'étude pourra ressembler en substance au projet d'intégration des primo-arrivants de BON (Brussels Onthaalbureau) ou s'en inspirer pour dégager des pistes nouvelles.
- la mise en place d'actions de cohésion sociale et l'organisation de différentes initiatives qui permettront la valorisation des différentes cultures du quartier.
- le lien avec les différents projets de participation citoyenne du volet social pour renforcer l'implication du public cible.

20.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Les ateliers d'orientation sociale du projet 5.2.B, complémentaire au projet 5.2.A, n'ont pas été et ne pourront pas être mis en œuvre par l'ASBL Swinnen.

L'ASBL Bravvo se propose de reprendre ce projet en l'intégrant au projet 5.2.A.

Ces ateliers d'orientation sociale seraient donc pilotés pas l'ADI mais accomplis par un prestataire de service externe afin d'assurer le professionnalisme de ceux-ci.

Budget :

Au niveau financier, près de 50.000€ n'ont pas été consommés en 2011 tous postes confondus pour le projet 5.2.A. – ADI.

L'ASBL Bravvo souhaiterait pouvoir re-ventiler une partie de cette somme en frais de fonctionnement afin de pouvoir :

- consolider et professionnaliser les cours d'alfa en recourant à des prestataires professionnel ;

- renforcer les projets actuellement mis en place ou à l'étude par l'ADI ;
- reprendre au sein de ce projet les ateliers d'orientation sociale qui n'ont pas été et ne pourront pas être mis en œuvre par l'ASBL Swinnen.

Cette nouvelle ventilation budgétaire est reprise ci-dessous :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	5.000,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00
Personnel	50.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00	200.000,00
Fonctionnement	10.000,00	10.000,00	10.000,00	5.000,00	35.000,00
TOTAL	65.000,00	60.000,00	60.000,00	55.000,00	240.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	713,30	0,00	0,00	0,00	713,30
Personnel	14.288,61	50.000,00	50.000,00	50.000,00	164.288,61
Fonctionnement	372,15	14.625,94	25.000,00	20.000,00	59.998,09
TOTAL	15.374,06	64.625,94	75.000,00	70.000,00	225.000,00

Ventilation souhaitée. (*Consummé en 2011).

Cette nouvelle ventilation budgétaire laisse un solde de 15.000,00 euros à réaffecter à un autre projet du Contrat de Quartier.

21. Opération 5.2.B : Ateliers d'orientation sociale.

21.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Swinnen.

21.2. Objectif du dossier de base :

Le projet « Ateliers d'orientation sociale » consiste à mettre en place deux ateliers qui proposeront divers services et activités permettant aux adultes primo-arrivants de comprendre le fonctionnement et l'organisation de la société belge :

- des animations « citoyenneté » ;
- des visites d'institutions ;
- des rencontres, échanges et partages en sous-groupe ;
- un accompagnement individuel ;
- une permanence sociale.

Au bout de ces ateliers, le participant aura acquis une meilleure connaissance du système belge et sera conscient de ses caractéristiques culturelles propres qu'il pourra valoriser comme un atout.

21.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Ce projet n'a pas pu être mis en œuvre par Swinnen, il est donc proposé de refondre ce projet dans le projet 5.2.A « Agent de Développement Interculturel » tel qu'expliqué précédemment.

Alternative à ce projet : comme énoncé dans le point relatif à l'opération 1.7.C, l'ASBL Eco innovation et l'ASBL Swinnen souhaiteraient mettre en place un projet de « Formation permanente en horticulture urbaine ».

L'origine de cette demande provient des personnes participants au projet 5.2.C « Soutien à la parentalité » et à l'opération 7.1 : « Formation de base pour adultes » qui ont été interpellés par les potagers mis en place et souhaiteraient aller plus loin dans l'apprentissage.

Budget :

L'argent qui était destiné au projet d'Ateliers d'orientation sociale, à savoir 98.000,00€ est à réaffecter puisque le projet 5.2.A. n'en aura pas besoin.

Le projet proposé en alternative à ce projet, à savoir « Formation permanente en horticulture urbaine » aurait besoin d'un financement total de 23.500,00€ pour pouvoir être mis en place.

22. Opération 5.2.C : Soutien à la parentalité - groupe de parole.

22.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Swinnen.

22.2. Objectif du dossier de base :

Certains parents du Vieux Quartier Nord et particulièrement les primo-arrivants, rencontrent à un moment ou un autre des difficultés et éprouvent le besoin d'être accompagnés et soutenus dans leur fonction. Ces parents ont besoin d'une attention toute particulière dans la mesure où ils élèvent leurs enfants dans des conditions socio-économiques parfois difficiles.

L'éducation des enfants relève de la sphère privée, mais il s'agit également d'une affaire publique qui doit se faire à travers le travail sur la parentalité.

Le projet « Soutien à la parentalité : groupe de parole » consiste à mettre en place deux groupes de parole travaillant sur deux axes :

- la scolarité ;
- la petite enfance.

Les groupes de parole sont axés sur la conscientisation et l'émancipation des parents. Chaque parent est « expert » et chacun des acteurs s'enrichit des expériences des autres. A travers ces groupes, la qualité des relations familiales et plus particulièrement la relation parents-enfants est améliorée. Indirectement, le bien-être des enfants est ainsi favorisé.

22.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Ce projet ne demande pas à être modifié au niveau de sa programmation.

Budget :

Toutefois, pour des questions d'organisation interne, l'ASBL Swinnen souhaiterait pouvoir ventiler différemment les subsides qui lui sont octroyés sans demander d'augmentation de finances. Effectivement, la ventilation actuelle ne correspond pas au besoin réel de l'ASBL.

Les projets « Soutien à la parentalité - groupe de parole » et « Formation de base pour adultes » représente en termes de financement Contrat de Quartier l'équivalent de 1/2Etp. D'autres personnes travaillent également sur ces projets mais sont financées via d'autres subsides. Ne pouvant cumuler les subsides pour des mêmes emplois, l'ASBL souhaiterait reporter une partie des financements prévu actuellement en frais de personnel vers des frais de fonctionnement.

L'ASBL estime que le temps de travail de la personne financée par le Contrat de Quartier peut se répartir en 15% « Soutien à la parentalité » et 85% « Formation de base pour adultes ». Partant de ce constat, la proposition de ventilation pour ce projet serait :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	20.000,00
Fonctionnement	500,00	500,00	500,00	500,00	2.000,00
TOTAL	5.500,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00	22.000,00

Ventilation actuelle dans le dossier de base.

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	3.600,00	3.600,00	2.500,00	9.700,00
Fonctionnement	0,00	4.100,00	4.100,00	4.100,00	12.300,00
TOTAL	0,00	7.700,00	7.700,00	6.600,00	22.000,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

23. Opération 5.3.A : RESUs – Récupérateurs Extérieurs de Seringues Usagées

23.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL TRANSIT.

23.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit l'implantation dans le quartier de cinq boîtes RESUs (Récupérateurs Extérieurs de Seringues Usagées). Le RESU est un dispositif permettant aux utilisateurs de

drogues de se débarrasser aisément, 24h/24 et de façon sûre des seringues usagées. Le dispositif est également destiné aux habitants du quartier qui auraient trouvé une seringue usagée et voudraient dès lors s'en débarrasser.

Parallèlement, le projet prévoit un travail de sensibilisation et d'information réalisé par des intervenants de terrain et soutenu par les éducateurs de rue ainsi que par d'autres acteurs sociaux du quartier.

23.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

L'adaptation de la mission consiste à élargir l'aide des éducateurs à l'ensemble des usagers de drogue du quartier et offrir à ces usagers un accompagnement dans leur démarche sociale et administrative en plus de leur mission classique visant la réduction des risques.

La mission ainsi redéfinie consiste à assurer à la fois :

- un accompagnement depuis la rue vers les centres d'accueils et d'hébergements spécialisés dans les problèmes d'assuétudes ou vers les services socio-administratifs ;
- un accompagnement pour la personne séjournant dans les centres d'accueil situés dans le quartier Masui vers ces mêmes services socio-administratifs.

Ces accompagnements se feront par l'éducateur engagé à plein temps pour le projet.

L'implantation de boîtiers RESU, qui concerne un montant que de 2.268,75€ sur un budget d'environ 128.000€, sera donc réévalué en fonction du besoin. Actuellement, l'éducateur se déplace dans le quartier avec des petits containers, ce qui a première vue semble socialement plus intéressant que de simplement implanter quelques RESU dans le quartier.

Budget :

En termes de financement, une petite augmentation de 5.000,00 € a été ajoutée au montant du dossier de base afin de permettre à l'ASBL de mettre en place un projet de potager au sein de leur centre.

Ce potager permettra de sensibiliser les personnes fréquentant le centre à la culture potagère. Des ateliers (cuisine, découverte nature,...) tournant autour de ce potager pourront également être mis en place.

D'autre part, une re-ventilation des subsides non consommés la première année serait souhaitée.

Voici la ventilation demandée :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	2.268,75				2.268,75
Personnel	30.680,00	30.680,00	30.680,00	33.703,00	125.743,00
Fonctionnement					0,00
TOTAL	32.948,75	30.680,00	30.680,00	33.703,00	128.011,75
Part communale	16.474,38	15.340,00	15.340,00	16.851,50	64.005,88
Part régionale	16.474,38	15.340,00	15.340,00	16.851,50	64.005,88

Ventilation actuelle du dossier de base.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	2.268,75	5.000,00	0,00	7.268,75
Personnel	3.541,80	40.733,73	40.733,73	40.733,74	125.743,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3.541,80	43.002,48	40.733,73	40.733,74	133.011,75
Part communale	1.770,90	21.501,24	20.366,87	20.366,87	66.205,88
Part régionale	1.770,90	21.501,24	20.366,87	20.366,87	66.505,88

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

24. Opération 5.3.B : Rénovation de la salle polyvalente du Centre Transit.

24.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL TRANSIT.

24.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit la rénovation et le réaménagement d'une salle de 156 m² destinée à un usage polyvalent. Il comprend la rénovation des murs et du sol ainsi que l'amélioration de l'éclairage et l'ameublement de la pièce, pour accueillir diverses activités.

24.3. Proposition de modification de programme :

Cette opération est réalisée et ne prévoit donc pas de modification.

25. Opération 5.4 : Propreté publique.

25.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Ville de Bruxelles, cellule propreté publique du Département Travaux de voirie.

25.2. Objectif du dossier de base :

- Améliorer l'image du quartier ainsi que le sentiment de sécurité et de bien-être pour les habitants.
- Conscientiser et responsabiliser les habitants au respect de l'espace publique pour modifier leurs comportements.
- Permettre, grâce aux formations, à des jeunes issus du quartier d'accéder à un emploi stable au sein de l'administration ou au niveau du privé.
- Mettre en place une structure d'encadrement et de formation permanente ayant pour objectif le nettoyage du quartier.

25.3. Proposition de modification de programme

Pas de modification envisagée pour ce projet financé 100% Ville de Bruxelles.

26. Opération 5.5 : Fête annuelle du Contrat de Quartier durable.

26.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL BRAVVO.

26.2. Objectif du dossier de base :

La fête de quartier doit :

- éroder certains préjugés grâce à la rencontre des habitants de cultures différentes dans une ambiance conviviale ;
- valoriser le savoir-faire des habitants par leur contribution directe à la fête (spécialité culinaire par exemple) ;
- informer et impliquer les habitants dans l'évolution du Contrat de quartier ;
- ouvrir le quartier vers l'extérieur ;

26.3. Proposition de modification de programme :

Programme :

Dans le cas où un(e) responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de gestion de l'antenne serait engagé(e), cette personne reprendrait l'organisation de la fête annuelle du Contrat de Quartier Durable Masui.

Le nouveau porteur serait donc la cellule CAR de la Ville de Bruxelles.

Budget :

Aucune modification budgétaire n'est prévue pour ce projet.

27. Opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable Masui.

27.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par la cellule CAR de la Ville de Bruxelles.

27.2. Objectif du dossier de base :

Le projet de l'antenne du Contrat de Quartier Durable Masui vise à renforcer l'ensemble des projets sociaux mis en place dans le cadre du Contrat de Quartier en donnant aux partenaires sociaux des locaux au sein du quartier, renforçant ainsi leur visibilité dans le quartier et permettant de toucher au mieux le public ciblé.

L'antenne vise également à renforcer la participation des habitants lors de l'élaboration des différents projets immobiliers. Dans ce sens l'antenne renforcera également l'ensemble des projets de construction.

Les objectifs de cette antenne de quartier sont :

- Ancrer la coordination du Contrat de Quartier sur le terrain et lui conférer une bonne visibilité ;
- Améliorer la communication au sujet des différents projets du Contrat de Quartier ;
- Favoriser les synergies entre différents acteurs et projets ;
- Optimiser l'occupation des locaux et réaliser des économies d'échelle ;
- Toucher et informer le plus de monde possible au sein du quartier ;
- Permettre aux partenaires sociaux d'être présents dans le quartier ;
- Faciliter l'accès aux riverains tant à l'info, qu'aux activités qui leurs sont proposées ;

N'ayant pas trouvé de locaux suffisamment grands dans le quartier, pour le budget prévu, il a été choisi de faire placer des locaux préfabriqués sur un terrain de la Ville au cœur du quartier le long du futur « Pôle Senne ». Ces locaux sont utilisés tant comme bureau que comme lieu de rencontre du public.

L'antenne est également utilisée pour la mise en place des commissions de quartier et des assemblées générales, ainsi que pour d'autres séances d'information tout publique.

27.3. Proposition de modification de programme

Programme :

Aucune modification directe n'est à prévoir pour ce projet.

Budget :

Les montants financiers prévus seront suffisants.

28. Opération 5.6.B : Responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la gestion de l'antenne.
--

28.1. Porteur du projet :

Ce projet sera porté par la cellule CAR de la Ville de Bruxelles.

28.2. Objectif de ce nouveau projet :

Engagement d'un(e) responsable chargé(e) du suivi des actions socio-économiques et de la mise en place d'un dispositif de communication et de participation au service du programme de revitalisation de quartier visant à impliquer les publics les plus divers et variés.

Cette personne serait également chargée de la gestion de l'antenne du Contrat de Quartier comme stipulé dans le point relatif à l'opération 5.6 : Antenne du Contrat de Quartier Durable Masui afin de :

- Garantir le suivi, la coordination, la cohérence et une bonne mise en œuvre des opérations socioéconomiques ;
- Garantir le bon fonctionnement, la bonne visibilité de l'antenne de quartier et la bonne mise en place des projets au sein de cette antenne ;
- Assurer l'animation et la participation des rencontres prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ;
- Promouvoir le Contrat de Quartier et ses projets auprès de la population ;
- ...

Elle sera également en charge d'organiser des événements sur l'espace public, réalisation de petits projets visant à renforcer la visibilité du Contrat de Quartier et à stimuler l'implication des acteurs et des habitants du quartier.

28.3. Estimation budgétaire :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	0,00	48.000,00	48.000,00	96.000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	10.000,00	10.000,00	20.000,00
TOTAL	0,00	0,00	72.500,00	70.000,00	116.000,00

Ce projet aurait donc besoin d'un financement de 116.000€.

29. Opération 6.1 : Petits Boulots du Quartier du Nord.

29.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Bravvo

29.2. Objectif du dossier de base :

Le projet « Petits Boulots » est un projet d'accompagnement des jeunes les plus vulnérables vers l'autonomie, la réinsertion scolaire ou la préparation au marché de l'emploi.

Concrètement, le projet permet à ce public :

- de prêter des travaux d'utilité collective contre un défraiement journalier, avec un encadrement social ;
- de suivre quatre modules de formation par mois, sous forme de « cours pro » (connaissance de la filière et du savoir-faire qui lui sont associés) ou de formation au projet ;
- de bénéficier d'un suivi individualisé par l'équipe du projet : tous les mois, le jeune rencontre deux encadrants qui retracent son évolution au sein du projet, mais fait aussi le point sur sa situation scolaire ou de demande d'emploi, propose des pistes de travail sur soi ou avec les autres et soutient le jeune dans ses projets de formation et de développement.

29.3. Proposition de modification de programme

Programme :

L'ASBL Bravo souhaite proposer une reprise du projet sous la dénomination « Projet Vista » afin de bien distinguer ce nouveau projet de ceux qui existent déjà (à Rempart des moines notamment) et aussi tenir compte des évolutions du projet (bien le distinguer des Petits boulots du quartier Nord qui existe déjà).

Les chantiers collectifs et d'aide aux personnes seront maintenus, mais à considérer comme un moyen d'accroche pour le public cible. Le projet s'articulera autour de l'accroche et l'orientation scolaire ainsi que de la formation.

Les partenaires potentiels sont internes à Bravo : Nota Bene, les éducateurs de rue, le CJ Locomotive,...

L'asbl souhaite toucher un groupe cible de 20 jeunes (maximum) de 15 à 20 ans.

Budget :

Le dossier de base prévoyait pour l'opération 6.1 : Petits Boulots du Quartier du Nord un montant de 200.000,00€.

Le budget souhaité pour ce projet Vista est de 175.000,00 € (comprenant les montants déjà consommés dans le projet des petits boulots).

L'adaptation de ce projet permet de réaffecter un montant de 25.000,00 € à d'autres projets.

30. Opération 6.2 : Formation plafonneur-façadier construction durable.

30.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles Ville.

30.2. Objectif du dossier de base :

Le projet prévoit une formation qualifiante de plafonneur-façadier dans les constructions durables.

Le projet doit permettre de :

- créer dans le quartier une offre de formation riche en débouchés et destinée en priorité à ses habitants ;
- augmenter les chances d'accès à l'emploi des stagiaires par le moyen d'un travail sur leurs savoirs-être professionnels ;
- fournir du personnel formé et motivé aux chantiers de construction et de rénovation du quartier ;
- développer les projets durables dans le domaine de la construction ;
- diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées ;
- améliorer le contact entre les chercheurs d'emploi du quartier et les acteurs locaux de la formation et de la mise à l'emploi ;

30.3. Proposition de modification de programme

Programme :

Dans le cadre de la préparation de la mise en place de ce projet, la Mission Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles a mis en évidence plusieurs contraintes difficilement contournable pour la mise en place de ce projet.

La Mission Locale a donc choisi de ne plus porter ce projet qui leur semble voué à l'échec et de proposer un nouveau projet établi sur base d'un constat et de demande du quartier.

La Mission Locale a relevé l'intérêt de mettre en place un projet de formation qualifiante ayant pour objectif la mise à l'emploi. Les personnes en formation seraient autant que possible partie prenante de l'embellissement de leur quartier. S'il vient à manquer d'espaces verts dans le quartier, nous formerons les stagiaires dans des espaces disponibles et praticables en dehors du périmètre.

Les bénéficiaires de la formation apprendront les techniques d'horticulture écologique dans un souci de cohérence afin d'être formé à ce que l'horticulture fait de mieux ; tout profit pour la recherche d'emploi, en fin de parcours.

Ce projet s'adresse à des chercheurs d'emploi du quartier qui sont en fracture sociale. En leur proposant une formation riche en termes de débouchés, ce projet a l'ambition de diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées. Les enjeux environnementaux vont de pair avec un défi social.

La Mission Locale pour l'Emploi joue le rôle de coordinateur de la filière en amont et en aval. Elle assurera la promotion de l'action auprès du public cible et auprès des opérateurs du CdQD qui, alors, pourront jouer un rôle de relais. Elle procédera à une Détermination Ciblée (DC) de 7 jours animée par notre équipe et ce, afin de s'assurer une sélection des plus pointues.

Ensuite, aux vues des caractéristiques du public local, les personnes sélectionnées bénéficieront d'une préformation d'une durée de 3 mois. Celle-ci sera assurée la Chôm'Hier (avec qui nous collaborons régulièrement depuis de nombreuses années). La préformation consistera en une remise à niveau des savoirs de base (français, mathématiques, savoirs-faires comportementaux) et sera axée sur le métier de jardinier. Ceci permettra une juste transition vers la formation de jardinier, à proprement parler.

La formation sera quant à elle assurée par Eco Innovation. Elle dure 6 mois (80% de cours pratiques et 20% de cours théoriques) et est suivie par un stage d'1 mois dans des entreprises du secteur, avec un suivi pédagogique par Eco Innovation.

En fin de filière, le service Job coaching de la Mission Locale pour l'Emploi accompagnera les chercheurs d'emploi, désormais qualifiés, dans leurs recherches d'emploi.

Budget :

Le dossier de base prévoyait un budget de 311.000€ pour l'opération 6.2 – Formation plafonneur-façadier construction durable qui est donc à réaffecter.

Ce nouveau Projet de formation de jardinier polyvalent / Horticulture Ecologique aurait besoin d'un financement de 156.830,00€.

Il reste donc une somme de 154.170,00€ qui pourrait être réinvesti dans la prolongation du projet Imp'Act de la MEF.

31. Opération 6.3 : Formation d'auxiliaires de l'enfance.

31.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles Ville.

31.2. Objectif du dossier de base :

- Créer dans le quartier une offre de formation riche en débouchés et destinée en priorité à ses habitants ;
- Former 12 auxiliaires d'enfance habitant le Vieux quartier Nord ;
- Aider les 12 stagiaires à développer leurs aptitudes sociales et comportementales ;
- Créer une filière petite enfance ;
- Fournir du personnel formé et motivé aux projets de structures d'accueil de la petite enfance qui vont être créés ou renforcés dans le périmètre ;
- Diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées ;
- Amener les chercheurs d'emploi du quartier à participer aux formations et bénéficier des dispositifs mise à l'emploi existants.

31.3. Proposition de modification de programme

Il n'y a pas de modification de prévue pour ce projet.

32. Opération 6.4 : Latitude Nord.

32.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles Ville.

32.2. Objectif du dossier de base :

- Développer chez les chercheurs d'emploi une image positive d'eux-mêmes ;
- Aider les stagiaires à identifier et développer des « attitudes » favorables à la l'accès à l'emploi et le maintien de l'emploi ;
- Diminuer le taux de chômage du quartier et les dérives qui y sont liées ;
- Amener les chercheurs d'emploi du quartier à participer aux formations et à bénéficier des dispositifs de mise à l'emploi existants ;
- Améliorer l'image des jeunes du quartier et contribuer à une forme de décroisement des différentes communautés dans le quartier.

32.3. Proposition de modification de programme :

Il n'y a pas de modification de prévue pour ce projet.

33. Opération 6.5 : IMP'ACT.

33.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bruxelles-Ville.

33.2. Objectif de l'opération :

Le projet prévoit l'engagement d'un chargé de projet pour mettre en place le projet, faire le lien entre la troupe de théâtre action, le public et l'accompagnateur. Il recueille la parole des concernés, la compile et fera, en fin de projet, des recommandations. La troupe de théâtre action qui met en place les stages de théâtre action, est garant de la méthodologie.

Le projet envisage également la collaboration avec des partenaires de terrain (à déterminer) qui feront le lien avec le public, accompagneront le jeune avant, pendant et après le stage. Le projet comprend 4 stages de théâtre action/an, chacun touchant en moyenne 12 jeunes chercheurs d'emploi et l'organisation au minimum d'une représentation théâtrale annuelle avec les participants. Il couvre également une publication reprenant l'ensemble des constats et pistes de solutions suite à l'ensemble du projet.

33.3. Proposition de modification de programme

Programme :

Ce projet n'était prévu que pour les deux premières années du Contrat de Quartier Durable Masui. La Maison de l'Emploi et de la Formation de Bruxelles-Ville souhaiterait prolonger ce projet.

Budget :

Pour ce faire, elle pourrait bénéficier de la somme non consommée dans le cadre de la modification de l'opération 6.2 : Formation plafonneur-façadier construction durable à savoir : 154.170,00€.

34. Opération 7.1 : Formation de base pour adultes.

34.1. Porteur du projet :

Le porteur de ce projet est l'ASBL Swinnen.

34.2. Objectif du dossier de base :

Le projet de « Formation de base pour adultes » consiste à mettre en place un module de formation comprenant trois entrées :

- la formation intensive en français, calcul et informatique ;
- la sensibilisation à la « citoyenneté » ;
- l'accompagnement individuel.

Ce module de formation vise à permettre à un adulte d'atteindre un niveau de connaissance du français (oral et écrit) et en calcul correspondant à celui du CEB et d'acquérir des connaissances suffisantes pour pouvoir suivre une formation qualifiante.

34.3. Proposition de modification de programme

Programme :

Ce projet ne demande pas à être modifié.

Budget :

Toutefois, pour des questions d'organisation interne, l'ASBL Swinnen souhaiterait pouvoir ventiler différemment les subsides qui lui sont octroyés sans demander d'augmentation de finance. Effectivement, la ventilation actuelle ne correspond pas au besoin réel de l'ASBL.

Les projets « Soutien à la parentalité - groupe de parole » et « Formation de base pour adultes » représente en termes de financement Contrat de Quartier l'équivalent de 1/2Etp. D'autres personnes travaillent également sur ces projets mais sont financées via d'autres subsides. Ne pouvant cumuler les subsides pour des mêmes emplois, l'ASBL souhaiterait reporter une partie des financements prévus actuellement en frais de personnel vers des frais de fonctionnement.

L'ASBL estime que le temps de travail de la personne financée par le Contrat de Quartier peut se répartir en 15% « Soutien à la parentalité » et 85% « Formation de base pour adultes » partant de ce constat, la proposition de ventilation pour ce projet serait la suivante :

Postes	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	16.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00	64.000,00
Fonctionnement	250,00	250,00	250,00	250,00	1.000,00
TOTAL	16.250,00	16.250,00	16.250,00	16.250,00	65.000,00

Ventilation actuelle du dossier de base.

Postes	2011*	2012	2013	2014	TOTAUX
Matériel & investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	7.559,08	20.400,00	20.400,00	13.940,92	62.300,00
Fonctionnement	490,00	740,00	740,00	730,00	2.700,00
TOTAL	8.049,08	21.140,00	21.140,00	14.670,92	65.000,00
Part communale	4.024,54	10.570,00	10.570,00	7.335,46	32.500,00
Part régionale	4.024,54	10.570,00	10.570,00	7.335,46	32.500,00

Ventilation souhaitée. (* Consommé en 2011).

35. Opération 7.2 : Soutien scolaire ados.

35.1. Porteur du projet :

Ce projet est porté par l'ASBL Bravvo.

35.2. Objectif du dossier de base :

- faire prendre conscience aux jeunes de leurs potentialités ;
- leur apprendre à être responsables et les rendre acteurs de leurs projets, de leur parcours scolaire et de leur évolution sociale par l'acquisition d'outils et de méthodes de travail ;
- (re)mobiliser les parents dans la scolarité de leur enfant par une communication active en phase avec la réalité scolaire, familiale et individuelle ;
- favoriser la participation des acteurs autour du projet scolaire du jeune dans une dynamique acceptée et acceptable pour le jeune ;
- soutenir et maintenir le jeune dans sa (re)mise à niveau scolaire ;
- apporter des réponses appropriées et cohérentes au bénéfice des jeunes par un travail en réseau avec les différents partenaires (parents, enseignants, médiateurs scolaires, ...).

35.3. Proposition de modification de programme

Ce projet ne demande pas de modification.

36. Opération 8.1 : Ateliers et bureaux des grands évènements.

36.1. Objectif du dossier de base :

Le bâtiment de la SCNB au bout de la rue Masui remplit un rôle non négligeable d'articulation urbaine entre cette rue, la place du même nom et la rue Pavillon.

L'opération porte sur la rénovation et l'extension du bâtiment existant en vue d'y aménager des ateliers et des dépôts en lien avec la formation socio-professionnelle d'une part et des besoins de la ville de Bruxelles stockage de matériel lié aux grands évènements d'autre part.

36.2. Proposition de modification de programme

Le bâtiment ayant été démoli et les finances du Contrat de Quartier ne permettant pas une nouvelle opération à cet endroit le projet n'a plus de raison d'être.

A titre d'information, la SDRB serait en négociation avec Infrabel pour valoriser ce terrain et restructurer la place Masui.

Annexes

- 1. Tableau financier - récapitulatif des opérations du dossier de base du Contrat de Quartier Durable Masui**
- 2. Tableau financier - récapitulatif des opérations du projet de modification du Contrat de Quartier Durable Masui**